

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

*Documents officiels***Première Commission****5^e séance**Mercredi 10 octobre 2001, à 15 heures
New York

Président : M. Erdős (Hongrie)*La séance est ouverte à 15 h 5.***Points 64 à 84 de l'ordre du jour (suite)****Débat général sur tous les points relatifs
au désarmement et à la sécurité internationales**

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation dans l'examen des importantes questions qui nous attendent.

Les odieux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre à New York, Washington et en Pennsylvanie ont été une immense tragédie non seulement pour les États-Unis, mais aussi pour la terre entière. Nous condamnons toutes les formes de terrorisme et exprimons aux États-Unis notre sympathie et notre solidarité, à l'heure d'édifier une coalition internationale de lutte contre le terrorisme.

Ces actes odieux ont éveillé l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de gérer à la fois les anciennes et les nouvelles menaces à la sécurité. L'objectif élémentaire de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, de prendre les mesures efficaces pour la prévention et la suppression de toutes les menaces à la paix. Aujourd'hui, le terrorisme dépasse la simple

échelle régionale, et nous avons eu la démonstration que les groupes terroristes qui ont une portée internationale peuvent ébranler les données mêmes de la sécurité mondiale. Dans ces circonstances, la Première Commission devrait principalement concentrer son énergie sur le renforcement des systèmes internationaux qui s'opposent à la prolifération des armes et des missiles nucléaires et biochimiques.

En réfléchissant sur l'année passée, je ne peux m'empêcher de penser que des progrès supplémentaires auraient pu être faits dans le domaine du désarmement multilatéral et de la maîtrise des armements. Surtout, nous sommes profondément préoccupés par l'impasse qui persiste à la Conférence sur le désarmement. Nous avons aussi été incapables d'appliquer toutes les mesures contenues dans le Document final de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000, ou de continuer à élaborer d'autres instruments. Bien sûr, la nature complexe et délicate de la sécurité internationale rend difficiles les progrès dans la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement. En outre, nous faisons de plus en plus face à de nouvelles menaces sécuritaires, qui requièrent de nouvelles stratégies.

Malgré les efforts pour freiner la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, en particulier les missiles balistiques, la diffusion de ces armes demeure une des plus graves menaces à la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sécurité de la communauté internationale. Nous pensons que, comme le Secrétaire général y a exhorté dans son rapport intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326), la communauté internationale devrait s'efforcer d'éliminer les armes de destruction massive et, à la poursuite de cet objectif, ne devrait s'interdire aucune option. Le Gouvernement de la République de Corée est depuis longtemps convaincu de la nécessité de consolider les instruments et les accords multilatéraux existants, et de développer parallèlement un système international adapté à la lutte contre de nouvelles catégories de menaces, puisqu'elles trouvent souvent le moyen de contourner les barrières existantes.

Divers projets de résolution sur le désarmement nucléaire et sur la non-prolifération ont été débattus à cette Commission. Même si les progrès faits dans le domaine du désarmement nucléaire n'ont pas été à la hauteur de nos attentes, nous ne devrions pas perdre notre patience ni notre optimisme. De fait, le désarmement est le produit de circonstances mondiales changeantes en matière de sécurité. Il doit être envisagé à long terme, puisqu'il traverse naturellement des hauts et des bas. Nous pensons que le désarmement nucléaire devrait constituer un processus pratique, mené étape par étape, basé sur un esprit d'engagement sans équivoque, comme il a été convenu à la Conférence des parties chargée d'examiner le TNP en 2000. Nous sommes d'avis que, dans un premier temps, la réduction bilatérale des armes nucléaires par les États qui en possèdent le plus devrait être encouragée. Parce que le processus de désarmement multilatéral devrait assurer que le mouvement se poursuit, les progrès accomplis dans la réduction bilatérale et unilatérale des armes nucléaires devrait créer une atmosphère favorable au désarmement nucléaire. Ma délégation voudrait aussi souligner l'importance de l'adhésion universelle au TNP, et de sa pleine application.

Il est décevant que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ne soit pas encore en vigueur, et que les négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles piétinent depuis longtemps. Il ne fait pas de doute que le CTBT a établi une norme internationale efficace et vérifiable contre la poursuite des essais nucléaires, comme l'a démontrée la ferme réaction aux événements en 1998. Nous espérons que la Conférence

visant à faciliter l'entrée en vigueur du TNP atteindra ses objectifs. En ce qui concerne un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, il est certainement frustrant que la Conférence sur le désarmement n'ait pas encore commencé la négociation sur le traité, ce qui est la prochaine étape logique dans le programme de la maîtrise des armes nucléaires et du désarmement. Nous attendons avec intérêt le début des négociations; ce processus renforcerait certainement le régime de non-prolifération nucléaire. En attendant les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, nous appelons tous les États concernés à se joindre à un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Les récentes attaques terroristes ont souligné l'importance de la protection physique, de dénombrements exacts et de mesures de non-prolifération nucléaire qui empêcheraient certaines entités d'acquérir et de convertir des matières ou des technologies nucléaires. Dans cet esprit, il est très encourageant que la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique ait rapidement adopté une importante résolution. La résolution souligne l'importance de la protection physique des matières nucléaires s'agissant de prévenir leur usage illicite et le sabotage des installations nucléaires et des matières nucléaires. Nous espérons que l'Agence s'engagera dans un examen complet des programmes pertinents afin d'identifier ce qui peut être fait pour améliorer la sécurité des matières et des installations nucléaires.

Les événements récents ont démontré que la communauté internationale ne pouvait plus se permettre de rester cantonnée dans les modes traditionnels de pensée lorsqu'il s'agit de traiter des armes nucléaires de destruction massive et de leurs vecteurs. Les armes nucléaires et les missiles balistiques à longue portée ne sont plus limités aux rivalités de la guerre froide ou à des rivalités pour l'hégémonie régionale. De plus, nous devons prendre des mesures pour garantir que les armes chimiques et biologiques ne deviennent pas une arme de remplacement pour les États qui n'ont pas de capacités nucléaires. Le récent avertissement du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, appelant les États à renforcer leur capacité de réagir aux conséquences de l'utilisation d'agents biologiques ou chimiques comme armes, ne doit pas être ignoré.

Malgré la longueur et la difficulté du processus, nous pensons qu'il est dommage que les négociations visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques n'aient pas atteint leur objectif. Puisque la Convention est bien en deçà du « mantra » des instruments relatifs au désarmement – avoir confiance mais vérifier – nous attendons avec impatience un résultat constructif sur l'orientation future du protocole à la Convention sur les armes biologiques, lors de la Conférence d'examen qui se tiendra en novembre.

Les efforts mondiaux pour contrer la menace grandissante posée par la prolifération des missiles balistiques doivent aussi être redoublés. Je voudrais souligner que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles a convoqué sa première session, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 55/33 A (votée l'année dernière) qui confirme la gravité du risque lié à la prolifération des missiles, et la nécessité urgente de résoudre ce problème. Bien que nous-mêmes, en tant que membre du Groupe, ayons noté des priorités et des approches différentes sur la question, ainsi que des arguments qui n'avaient qu'un rapport éloigné avec les priorités urgentes, nous attendons avec intérêt que le Groupe d'experts présente des recommandations constructives traitant de la question. À cet égard, ma délégation se félicite de la récente adoption d'un projet de code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, qui avait été mis en route par le Régime de contrôle des technologies de missiles. Nous attendons avec impatience le lancement et l'adoption universelle du projet de code, qui a une importance particulière puisqu'il constitue la première norme internationale contre la prolifération des missiles balistiques.

Dans le domaine des armes classiques, l'adoption du Programme d'action à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue cette année, a été un véritable succès. Ce qui a rendu cet acquis tellement important a été le fait que toute la communauté internationale se soit rassemblée pour reconnaître l'ampleur de ces problèmes et se mettre d'accord sur des mesures visant à combattre et à prévenir le trafic des armes légères au niveau national, régional et mondial. Mais il faut souligner que le Programme d'action doit être considéré comme le début d'un processus à long terme, qui nécessite un suivi effectif.

Nous sommes fermement convaincus que la lutte contre le commerce illicite des armes légères doit

commencer au niveau national, les gouvernements déployant des efforts en vue de renforcer le contrôle sur la fabrication, le stockage et le transfert de ces armes. Dans le même temps, la communauté internationale doit agir pour traiter des causes profondes des conflits, qui influent sur le trafic illicite et l'accumulation déstabilisatrice des armes légères. C'est pour cette raison que des efforts accrus doivent être déployés de façon concertée dans tous les domaines : désarmement, maintien de la paix et consolidation de la paix après les conflits.

Nous avons un vaste programme dans le domaine de la maîtrise des armements, qui exige un nouvel engagement de notre part. À la lumière des récentes attaques terroristes, je voudrais réaffirmer la nécessité d'être sensibles aux nouvelles menaces à la sécurité internationale et au désarmement. Dans le même temps, nous ne devons pas négliger l'obligation de renforcer les traités et les modalités de contrôle des exportations au niveau multilatéral. La valeur des instruments multilatéraux de désarmement ne peut être évaluée simplement en termes de réduction du nombre d'armes, mais elle tient plutôt à la prévisibilité et à la transparence qui les caractérisent et à leur capacité d'obtenir des États Membres un niveau supérieur et plus sincère.

Monsieur le Président, comme toujours, ma délégation espère travailler étroitement et de façon constructive avec vous et avec les autres délégations, au cours des semaines à venir.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer les félicitations de ma délégation à la suite de votre élection à l'unanimité à la présidence de cette commission. Nous sommes convaincus que, sous votre direction compétente, des progrès substantiels seront réalisés dans le cadre de nos efforts visant à faire avancer la cause du désarmement. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau à la suite de leur élection. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur U Mya Than pour sa direction des travaux et les contributions qu'il a apportées au cours de la précédente session, en qualité de Président de cette commission. Je voudrais également exprimer notre appréciation au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour sa déclaration lucide et exhaustive sur les diverses questions inscrites à notre ordre du jour.

Avant de poursuivre, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration que l'Ambassadeur U Kyaw Tint Swe, du Myanmar, a faite hier au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

La Première Commission se réunit cette année dans une atmosphère marquée par de grands espoirs. Dans la Déclaration du Millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont décidé de tout faire pour éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de laisser toutes les options ouvertes pour réaliser cet objectif. Il y a eu des acquis concrets lors de l'achèvement de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue l'an dernier. Le nombre d'États membres ayant souscrit au Protocole II modifié se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques a augmenté. Il y a eu également davantage de pays qui ont adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ou l'ont ratifiée. En outre, de nouvelles propositions et initiatives sont sur la table – ici à New York, à Genève et à Vienne – sur un certain nombre de questions qui intéressent ou préoccupent tous les États Membres.

Mais les espoirs ne se traduisent pas toujours en progrès et en réussites et un examen rapide de la situation internationale nous révèle la pénible réalité de quasi-impasse en matière de réduction d'armes et de désarmement. En dépit d'innombrables déclarations, exhortations et résolutions faites à diverses occasions et au sein de plusieurs instances, nous sommes aujourd'hui – en termes de dépenses globales –, par quelque 35 000 ogives nucléaires, une accumulation massive d'armes classiques et 800 milliards de dollars – beaucoup plus éloignés de l'objectif de désarmement.

Loin de concrétiser la promesse de désarmement nucléaire après la période de la guerre froide, les efforts de la communauté internationale visant à réduire et à éliminer ces armes se trouvent dans une impasse. Les efforts systématiques et progressifs des États dotés d'armes nucléaires sont loin de répondre aux engagements pris à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, tenue en 1995. Plus d'une année après l'engagement sans équivoque pris à la Conférence d'examen du TNP de 2000 de réaliser l'élimination totale des arsenaux nucléaires, des mesures n'ont pas été identifiées, encore moins mises en oeuvre. Et de ce fait, l'objectif du désarmement nucléaire semble aujourd'hui plus éloigné que jamais.

D'autres faits sont tout aussi déconcertants. Le processus START se trouve dans l'impasse. Le résultat de nos efforts pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires restent incertains. Les négociations, sous les auspices du Groupe ad hoc pour le protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques, n'ont pu être achevées. Il existe une incertitude croissante quant à l'avenir du Traité sur les missiles antimissiles balistiques. Par ailleurs, l'ère de l'information a donné lieu à une révolution dans les questions militaires, ce qui facilite notamment la militarisation de l'espace. Les facteurs technologiques ont un impact direct sur la sécurité internationale. Au début du XXI^e siècle, la nature meurtrière grandissante des technologies va favoriser l'apparition d'une nouvelle génération d'armes de destruction massive. Ces faits négatifs constituent un recul considérable dans les aspects les plus dangereux de l'ère de la guerre froide.

Nous ne pouvons accepter l'idée que les armes nucléaires puissent être conservées indéfiniment et ne pas être utilisées accidentellement ou intentionnellement, avec des conséquences désastreuses. Le Secrétaire général a solennellement mis en garde la communauté internationale contre les dangers nucléaires. S'il est vrai que la coopération entre les États dotés d'armes nucléaires visant à réduire les dangers liés au vol de matériaux nucléaires et au terrorisme nucléaire est louable, elle ne doit pas nous faire oublier leur incapacité de réaliser des progrès sur le danger le plus imminent posé par les ogives nucléaires, dont un grand nombre sont prêtes à être lancées. Même les plus petites ogives peuvent tuer des milliers d'innocents et tueraient inévitablement des dizaines de milliers de personnes, si elles étaient utilisées. Et de ce fait, leur conservation est imparfaite, injustifiée et immorale. Les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité collective de réduire et d'éliminer ces armes.

En ce nouveau millénaire, d'autres priorités incluent l'élimination des « armes nucléaires tactiques », l'interdiction des matières fissiles à des fins d'armement, l'arrêt de l'acquisition d'armes sophistiquées de destruction massive, le maintien de la crédibilité du régime de non-prolifération et la finalisation d'une convention internationale contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. Elles devraient constituer l'objet essentiel des efforts

concertés de la communauté internationale visant à l'élimination des armes nucléaires et des dangers qui en résultent. Mais ces objectifs ne peuvent être servis par de nouvelles rationalisations du maintien de ces armes, par la réitération de doctrines nucléaires ou par des attitudes ostentatoires. On ne pourra pas faire disparaître la vieille image tenace des armes nucléaires en tant que symboles de prestige et éléments de la puissance des nations, image qui entrave depuis si longtemps le désarmement, si l'on ne reconnaît pas l'obsolescence des armes nucléaires et le sentiment universel d'insécurité qu'elles ont engendré.

La question des armes nucléaires et les questions qui y sont liées sont d'une importance fondamentale pour la région Asie-Pacifique en raison de son importance stratégique, de sa population élevée et de l'ampleur de ses économies qui seront inévitablement touchées par les événements en matière de désarmement et de sécurité. La population de la région se trouve à présent confrontée à de nouvelles incertitudes et de nouvelles insécurités régionales. C'est ainsi que, dans le contexte de la réciprocité d'obligations, les États dotés d'armes nucléaires devraient fidèlement mettre en oeuvre tant la lettre que l'esprit des accords liés au désarmement et à la non-prolifération nucléaires qui sont inséparablement liés. L'absence de progrès quant au respect de la lettre des accords aura inévitablement des répercussions négatives sur les efforts tendant à en respecter l'esprit.

L'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour la prévention de la mise au point d'armes plus avancées a été universellement reconnue. Nous notons avec satisfaction que les perspectives de réalisation de cet objectif longtemps recherché ont été renforcées par certains faits positifs. Le nombre des États signataires du Traité et des États qui l'ont ratifié n'a cessé d'augmenter et il est aujourd'hui de 161 et 84, respectivement. Il n'y a pas eu d'explosions nucléaires depuis que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été conclu en 1996, et le moratoire sur les essais s'est maintenu. Ainsi, une norme mondiale d'interdiction des essais jouit d'un appui universel. Des progrès substantiels ont également été faits pour ce qui est de la création d'un mécanisme de vérification efficace et fiable à l'échelle mondiale.

Mais comme nous le savons, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dépend de sa ratification par les États énumérés à

l'annexe 2. Ma délégation partage l'appréhension des autres États Membres qui estiment que si l'on retarde l'entrée en vigueur du Traité, le risque de voir reprendre les essais nucléaires augmentera et entraînera une reprise de la course aux armements nucléaires avec l'instabilité et l'affrontement que cela comporterait. L'entrée en vigueur rapide du Traité est donc devenue impérative. Mon gouvernement a signé le Traité et va le ratifier dans un avenir prévisible. Je voudrais également dire en passant que l'Indonésie a présidé la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pendant la deuxième moitié de 2001.

En ce qui concerne le Traité de Bangkok, il a et continuera d'avoir pour raison d'être d'isoler l'Asie du Sud-Est de l'environnement nucléaire qui entoure la région et d'assurer la sécurité et la stabilité. Il illustre l'attachement des États parties à la non-prolifération. Ce traité, avec les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga et de Pelindaba, assurera que l'hémisphère sud tout entier restera exempt de la menace posée par les armes nucléaires.

Le Traité de Bangkok illustre également les problèmes que pose le renforcement de l'efficacité des zones qui viennent d'être créées. Dans le cadre des efforts qu'ils continuent de déployer pour rendre le Traité tout à fait opérationnel grâce à l'adhésion des puissances nucléaires à son protocole, les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont livrés à une série de consultations soutenues avec les puissances nucléaires afin de trouver une solution mutuellement satisfaisante aux problèmes en suspens. Nous notons avec satisfaction que d'importants progrès ont été faits et que ces consultations se poursuivront pour déboucher tôt ou tard sur la consolidation du Traité de Bangkok.

Si la course aux armements gagne l'espace, les conséquences pour le désarmement seront incalculables. Il ne fait aucun doute que les plans de développement des capacités de défense stratégiques et d'élargissement de la portée des armes antisatellites introduiraient de nouveaux éléments déstabilisateurs dans l'environnement stratégique. Nous savons par expérience que toutes les évolutions et toutes les innovations dans la technologie des armes nucléaires qu'il s'agisse d'armes offensives ou défensives, conduisent inexorablement à une accélération de la course aux armements. Dans le contexte de l'espace, ceci équivaldrait à un énorme bond en avant dans la

prolifération verticale et introduirait une toute nouvelle dimension dans la course aux armements. Ces faits compromettraient également les accords actuels sur la limitation des armements, notamment le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles (Traité ABM). En outre, les coûts astronomiques liés à l'élaboration d'un système de défense dans l'espace, auxquels s'ajouteraient les dépenses qu'il faudrait engager pour faire opposition à cette initiative, entraîneraient inévitablement un renforcement de la rivalité stratégique et de la vulnérabilité mutuelle ce qui mènerait à une aggravation de la crise économique mondiale. Il est donc impératif de mettre fin à la militarisation de l'espace et de veiller à ce que cet environnement naturel soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques et pour le bienfait de l'humanité tout entière.

À cet égard, il est pertinent de noter également que les accords internationaux existants sont inadéquats et ambigus et sont défectueux quant il s'agit de prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans un document qui a été distribué l'an dernier, le Groupe des 21 a déclaré que la prévention d'une course aux armements dans l'espace était devenue plus urgente parce que l'on était en droit de se demander si les instruments juridiques existants étaient à même de dissuader les États de toute tentative imminente de militarisation de l'espace. Si l'on ne prend pas rapidement des mesures, y compris en renforçant le régime juridique actuel, il ne fait pas beaucoup de doute que la dernière frontière conquise par l'homme ne tardera pas à se transformer en un nouveau champ de bataille.

L'Indonésie partage la préoccupation croissante des États de la région devant les conséquences de l'essor, de la prolifération et du déploiement de missiles balistiques qui peuvent transporter aussi bien des armes classiques que des armes de destruction massive. Un grand nombre de missiles ont mis en danger la sécurité des États car ils ont la capacité de prendre pour cible de grandes villes et des centres de population. Ces faits alarmants ont souligné la nécessité d'un accord global négocié dans un cadre multilatéral et non discriminatoire pour réduire et éliminer les missiles balistiques déstabilisateurs sans nuire à leur utilisation à des fins pacifiques.

L'Indonésie espère que la création par le Secrétaire général d'un groupe d'experts gouvernementaux pour examiner la question des missiles sera un premier pas qui permettra d'arriver à prendre en compte les intérêts de toutes les nations en matière de sécurité. C'est la première fois que les États Membres ont décidé de faire porter leurs efforts sur la question des missiles en tant que source d'instabilité. On s'attend à ce que les recommandations du groupe portent notamment sur la réduction de la production et du déploiement des missiles, sur un système mondial d'alerte antimissile et d'autres moyens d'enrayer la prolifération des missiles, sur des mesures d'incitation pour encourager les États à s'abstenir de mettre au point des missiles de longue portée et un régime multilatéral ou une convention permettant de faire obstacle à la prolifération des missiles.

Notre attention est également attirée par les plans de systèmes de défense antimissiles qui auront inévitablement des répercussions considérables sur les traités de maîtrise des armements existants et sur les perspectives d'accords futurs. Ces plans seraient incompatibles avec les dispositions contraignantes du Traité ABM qui a été reconnu par ses signataires comme étant un élément critique de la stabilité stratégique et un élément indispensable de la réduction future des armements stratégiques. Bien que les systèmes de défense antimissiles aient des conséquences mondiales, l'Asie en tant que région où une nouvelle course effrénée aux armements pourrait se déclencher, sera la région la plus touchée. La nécessité d'une approche globale par le biais de négociations afin de résoudre cette question et de prendre en considération ces nouvelles préoccupations n'est donc que trop évidente.

Il est regrettable qu'au cours des quatre dernières années, la Conférence du désarmement n'ait engagé aucune négociation et n'ait établi aucun comité spécial. En raison d'une absence de consensus sur son programme de travail il y a eu impasse sur chacun des points inscrits à son ordre du jour. Cette impasse a remis en question sa crédibilité en tant que seul organe de négociation multilatéral dans ce domaine et elle risque d'être encore plus marginalisée. En cette ère de mondialisation, la communauté internationale doit agir de concert en vue d'une approche multilatérale intégrée aux questions de désarmement qui sont devenues mondiales et indivisibles. Il faut également reconnaître que le caractère multilatéral de cet organe a, dans le

passé, déjoué les complexités liées au désarmement, notamment en ce qui concerne sa dimension nucléaire, et facilité les traités de limitation des armements. Le défi que nous devons maintenant relever est de réaffirmer sa primauté et son caractère unique. Nous pensons que le moment est venu pour cette instance de sortir de l'impasse et d'engager des négociations sur les questions prioritaires qui sont inscrites depuis bien trop longtemps à son ordre du jour. En tant que membre de la Conférence du désarmement, l'Indonésie reste fermement attachée au multilatéralisme et aux négociations sous ses auspices.

Le Programme d'action adopté par consensus lors de la récente Conférence des Nations Unies sur les armes légères est un document de base qui contient nombre de mesures d'ordre pratique pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ces armes sous tous ses aspects. Il a fixé une approche réaliste, faisable et détaillée pour traiter des problèmes sérieux et pertinents aux niveaux national, régional et mondial. Il a apporté une contribution importante à la promotion de la coopération et de l'assistance internationales pour traiter des problèmes graves et persistants causés par le commerce illicite des armes légères. Il a aussi permis de mobiliser la volonté politique de la communauté internationale et d'établir un mécanisme de suivi et d'examen. L'application de ses recommandations apportera une contribution constructive à la sécurité nationale et régionale.

Enfin, l'Indonésie et les autres pays non alignés attendent avec intérêt la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes heureux de voir que certains progrès ont été réalisés à cet égard, notamment en ce qui concerne les objectifs et l'ordre du jour. Nous considérons la convocation de la session, avec la participation de tous les États, comme étant de l'intérêt commun de tous pour limiter et éliminer les armements, grâce à une approche équilibrée qui donnera des résultats concrets et assurera le succès de nos efforts.

Avant de terminer, je manquerais à mes devoirs si je n'évoquais pas la terrible tragédie que la ville de New York a connue le 11 septembre, avec ses conséquences horribles. Plutôt que d'affaiblir notre détermination, cet incident inimaginable devrait revigorer et galvaniser nos efforts concertés en vue de renforcer la coopération internationale, non seulement pour lutter contre le terrorisme, mais également pour

encourager la paix et la sécurité internationales pour tous les États. Cela devrait également nous donner le stimulant nécessaire pour prouver la détermination et la volonté politique qui nous permettent de sortir de l'impasse dans les efforts multilatéraux visant à renforcer la cause du désarmement.

M. Noboru (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, j'aimerais, Monsieur, vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses, pour votre accession à la présidence de la Commission, en ce moment capital. Je suis certain que grâce à votre expérience diplomatique et à vos compétences, les délibérations de cette Commission seront des plus constructives et des plus fructueuses. J'aimerais vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation dans le cadre de l'exercice de vos fonctions.

J'ai été profondément scandalisé quand j'ai eu vent des actes de terrorisme qui ont été perpétrés à New York et à Washington qui ont entraîné des destructions épouvantables et fait d'innombrables victimes innocentes. Au nom de mon gouvernement et du peuple du Japon, j'aimerais exprimer toutes mes condoléances aux familles endeuillées des victimes. Ces attentats effroyables ont fait ressortir très clairement qu'à l'aube du XXI^e siècle, le terrorisme constitue une menace réelle et imminente, non seulement pour les États-Unis, mais pour tous les pays du monde. La communauté internationale doit demeurer unie dans sa détermination de combattre et d'éliminer une fois pour toutes le terrorisme. Le Japon, pour sa part, a déjà annoncé un certain nombre de mesures concrètes et efficaces pour contribuer aux efforts internationaux conjoints visant à répondre aux récents actes de terrorisme. Il prend par exemple les mesures législatives nécessaires à l'envoi de forces d'autodéfense pour prêter appui aux États-Unis et à d'autres forces combattant le terrorisme.

Dans la lutte contre le terrorisme, il convient de donner la priorité au renforcement du droit international afin de traduire en justice les terroristes; d'éliminer le terrorisme d'État; et de continuer à renforcer les régimes de non-prolifération afin d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. J'apprécie hautement l'intervention que le Secrétaire général Kofi Annan a faite devant l'Assemblée générale le 1^{er} octobre, dans laquelle il a énuméré tout une série de mesures parfaitement pertinentes à cet égard. Les dispositions concrètes que le Secrétaire général adjoint Jayantha

Dhanapala a indiquées dans son exposé liminaire devant cette Commission méritent également d'être examinées de près.

Outre la menace croissante que constitue le terrorisme, les conflits régionaux qui n'ont toujours pas été réglés continuent de faire des ravages et sont des facteurs de déstabilisation potentiels. De plus, l'on peut craindre de façon réaliste que ces différends parviennent à un point d'escalade tel que des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, seront utilisées. Le règlement pacifique de ces conflits est, par conséquent, une haute priorité dans le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Les préoccupations premières de cette Commission sont, bien sûr, le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Les réalisations dans ces domaines contribueront sans aucun doute à la sécurité mondiale et régionale. Cependant, les tendances ne sont pas positives, dans l'ensemble. Le fait est, en particulier, que la Conférence du désarmement n'a pas réussi à démarrer des négociations de fond, en dépit des résultats positifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. Nous sommes également profondément préoccupés par la lenteur concernant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui est essentiel au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Il est tout à fait déplorable de voir un fléchissement apparent de la volonté de certains États d'adhérer à ce Traité.

Je souhaiterais maintenant exposer certaines questions que la communauté internationale devrait aborder pour inverser ces tendances négatives et renforcer par là même les régimes de désarmement et de non-prolifération.

Tout d'abord, il est impératif de redoubler d'efforts pour revitaliser les normes en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Il appartient à tous les États parties de renforcer le régime TNP en tant que priorité absolue, en recherchant l'adhésion universelle au TNP et en garantissant sa pleine application.

À cet égard, le Japon a adopté des initiatives pour promouvoir l'adhésion universelle à l'accord de garanties de l'AIEA et à ses protocoles additionnels. En juin 2001, il a accueilli un colloque international à Tokyo pour exhorter les pays de l'Asie-Pacifique à les

mettre en vigueur. Il est d'une importance capitale que les États dotés d'armements nucléaires renouvellent leur engagement et fassent preuve de progrès tangibles dans le désarmement nucléaire en adoptant, en temps voulu, les mesures pratiques liées à l'article VI du TNP, qui ont été adoptées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Avant tout, le Japon attache une grande importance à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, au démarrage immédiat de négociations sur le traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles et à la création d'un organe subsidiaire approprié chargé de traiter de désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

Nous estimons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un pilier important du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération, car il représente un moyen essentiel de limiter la mise au point d'armes nucléaires. Nous lançons donc un appel urgent à tous ceux qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité d'être attentifs au message que la conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires formulera en temps voulu. Nous insistons aussi sur l'importance qu'il y a à maintenir les moratoires sur les essais nucléaires, en attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Japon se félicite vivement des consultations approfondies qui ont lieu entre la Russie et les États-Unis sur les questions connexes des systèmes offensifs et défensifs afin de créer un nouveau cadre de stabilité stratégique. Nous aimerions prendre part à un dialogue étroit avec ces deux États sur ces questions. D'autre part, nous espérons que la Russie et les États-Unis agiront avec célérité et prendront les mesures nécessaires pour ramener le nombre de leurs armes nucléaires, dans le contexte du nouveau cadre, à 2 000 et 2 500 respectivement – niveau auquel les deux États ont donné leur agrément au cours du processus START; on peut espérer qu'ils le ramèneront à un niveau encore plus bas.

Le Japon souhaiterait aussi participer de façon constructive à l'élaboration du processus d'examen du TNP qui commencera au printemps prochain en vue de garantir le succès de la Conférence d'examen en 2005.

En dépit des tendances négatives qui se dégagent en matière de désarmement nucléaire – ou devrais-je dire, précisément à cause de ces tendances – le Japon

envisage de réintroduire cette année une résolution intitulée « Une voie pour l'élimination totale des armes nucléaires » afin de souligner la nécessité d'une application rapide des conclusions de la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000. Nous attendons avec impatience son adoption qui devrait se faire avec l'appui d'une majorité écrasante.

Deuxièmement, nous ne devrions pas relâcher nos efforts pour renforcer les Conventions sur les armes biologiques et chimiques. Bien que le Groupe spécial des États parties à la Convention sur les armes biologiques n'ait pas réussi à parvenir à un accord sur un protocole de vérification à la date limite de cette année, les États parties doivent continuer de rechercher les moyens de renforcer la confiance dans cette Convention et son respect. La prochaine Conférence d'examen devra être l'occasion pour les États parties de faire la preuve de leur volonté collective de renforcer la Convention.

Les attaques terroristes récentes ont rappelé aux citoyens japonais l'effroyable attaque au sarin qui a lieu dans le métro de Tokyo en 1995. Afin d'empêcher les terroristes d'avoir recours à des armes biologiques ou chimiques, tous les États devraient renforcer leur législation nationale ainsi que les contrôles à l'exportation sur les matériaux sensibles, les équipements et les technologies relatifs à ces armements.

Troisièmement, la communauté internationale doit se doter de règles universelles afin de prévenir et de réduire la prolifération des missiles balistiques, qui constituent une menace grave à la paix et à la stabilité mondiales. À la tête des efforts régionaux déployés en Asie, où la prolifération des missiles balistiques a une incidence directe sur son propre environnement sécuritaire, le Japon a accueilli à Tokyo en mars dernier les premières consultations avec les pays d'Asie sur les mesures internationales visant à faire face à ce problème. Le Japon continuera de participer de façon active aux discussions sur le Code international de conduite ainsi qu'aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles afin de créer un cadre multilatéral pour enrayer et réduire la menace de prolifération.

Quatrièmement, la communauté internationale devra également s'occuper du désarmement dans le domaine des armes classiques. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes

légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu en juillet 2001, a adopté un programme d'action extrêmement important. Le Japon contribuera activement à sa mise en oeuvre.

Le Japon a été actif au Cambodge dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et il a l'intention maintenant d'étendre sa coopération et son assistance à d'autres pays et à d'autres régions. Ma délégation se portera coauteur avec la Colombie et l'Afrique du Sud d'une résolution visant à consolider nos efforts pour assurer le suivi de la Conférence. Nous organiserons aussi un séminaire sur cette question au début de l'an prochain à Tokyo.

La Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, qui doit se tenir en décembre, devrait parvenir à des résultats importants sur des questions telles que l'extension du champ d'application de la Convention et de ses Protocoles aux conflits internes, débris de guerre explosifs et mines antivehicules. Dans ce contexte, le Japon a décidé de se porter coauteur de la proposition visant à adopter un protocole restreignant l'utilisation de mines antivehicules. D'autre part, le Japon continuera de lancer un appel pressant aux États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention d'Ottawa de le faire en vue de parvenir à une interdiction totale et universelle des mines antipersonnel.

Cinquièmement, le Japon estime qu'il est d'une importance capitale que la Conférence du désarmement poursuive l'an prochain ses délibérations sur l'amélioration de son fonctionnement afin de s'acquitter de son rôle en tant qu'organe de négociation sur le désarmement. La Conférence du désarmement devrait envisager des réformes approfondies, y compris la révision de la règle de consensus, qui à notre avis, est trop stricte, et pourrait décourager toute souplesse entre les États membres. La revitalisation de la Conférence du désarmement est un élément essentiel de la relance du processus de désarmement multilatéral dans son ensemble.

Enfin, je voudrais exprimer notre reconnaissance pour les activités des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. J'ai personnellement assisté aux Conférences du désarmement des Nations Unies qui se sont tenues à Wellington en mars et à Kanazawa, au Japon, en août de cette année. Ces deux conférences se sont révélées significatives par le fait qu'elles ont encouragé les

discussions régionales sur les questions de désarmement et de sécurité et par le fait qu'elles ont familiarisé le public avec les questions connexes. Nous attendons des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement qu'ils maintiennent leur rôle actif.

M. Khairat (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous présenter, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de la Première Commission pour la présente session, et de féliciter aussi les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

D'emblée, l'Égypte réitère sa condamnation des attaques terroristes tristement célèbres commises le 11 septembre aux États-Unis et renouvelle les profondes condoléances qu'elle a adressés au Gouvernement et au peuple américains.

Nous avons assisté récemment à des manifestations de solidarité internationale à l'encontre du terrorisme sous toutes ses formes. Un élan et une solidarité internationale vigoureuse d'un niveau comparable sont maintenant nécessaires afin d'accomplir des progrès supplémentaires dans les efforts de désarmement, afin de nous acquitter des engagements que nous avons contractés et afin de parvenir à l'universalité des traités en matière de désarmement.

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à la persistance de divergences de vues entre les États au sujet des priorités et des perspectives dans le domaine du désarmement. Le Secrétaire général de l'ONU a en parlé au paragraphe 75 de son rapport sur l'activité de l'Organisation. Nous jugeons donc nécessaire de réaffirmer les priorités de la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Elles ont été très clairement établies dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en date de 1978, qui donnait la priorité absolue aux efforts à entreprendre dans le domaine des armes nucléaires, suivi par celui des autres armes de destruction massive et, finalement par celui des armes classiques. Cet ordre de priorité continuera de guider nos travaux jusqu'à ce que les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive et les dangers qui en résultent soient totalement éliminés. Nous réitérons ici la nécessité de nous mettre d'accord sur la convocation, dès que

possible, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement.

Le monde d'aujourd'hui se trouve confronté à de nombreux défis dans le domaine du désarmement. Les tentatives visant à moderniser les arsenaux nucléaires continuent. Les grandes puissances se servent de la situation stratégique comme d'un prétexte pour continuer la course aux armements.

Certains États persistent à ignorer les appels que la communauté internationale leur lance pour qu'ils accèdent au Traité de non-prolifération et placent leurs installations nucléaires sous contrôle international. Certains États continuent d'adhérer aux doctrines dépassées de la dissuasion.

Ces défis nécessitent une réponse collective de la part de la communauté internationale afin que les États honorent les engagements qu'ils ont contractés. En conséquence, un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour éliminer les armes nucléaires. Parmi ces initiatives, il y a la Coalition pour un nouvel ordre du jour dont l'Égypte est membre. Cette initiative et les résolutions de l'Assemblée générale adoptées ultérieurement ont enregistré un certain succès. Les membres de la Coalition ont joué un rôle important lors de la sixième Conférence d'examen du TNP, qui a entraîné l'adoption de 13 mesures d'ordre pratique pour l'application de l'article VI du Traité concernant l'engagement sans équivoque des États dotés de l'arme nucléaire à éliminer leurs arsenaux nucléaires. L'Égypte continuera de jouer son rôle au sein de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, ce qui illustre son attachement profond au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires et des dangers qui y sont associés.

L'Égypte regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas abouti au cours des cinq dernières années à un consensus sur un ordre du jour. Nous regrettons également le manque de volonté politique de la part des États dotés de l'arme nucléaire d'entreprendre des négociations significatives, multilatérales en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Ce manque de volonté est incompatible avec les obligations des États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article VI du TNP de même qu'il est incompatible avec le Document final de la sixième Conférence d'examen.

Dans ce contexte, l'Égypte réaffirme que l'approche de la communauté internationale doit reposer sur les points suivants :

Premièrement, la nécessité de conclure un traité universel, non discriminatoire sur l'interdiction des armes nucléaires et un traité sur l'interdiction des matières fissiles, notamment leur stockage.

Deuxièmement, l'importance qu'il y a de reconnaître, au plan international, le fait que l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Troisièmement, l'importance qu'il y a d'établir des arrangements internationaux pour assurer la non-utilisation ou menace d'utilisation des armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. Nous attendons qu'une décision sérieuse soit prise dans ce sens à la Conférence du désarmement pour parvenir à des arrangements qui vont au-delà de la portée des résolutions 255 (1968) et 984 (1995). En tant que tels, ces engagements comprendraient des éléments de protection totale et l'assistance nécessaire, ce qui les rendrait crédibles et dissuasifs.

Quatrièmement, le besoin d'aborder sérieusement, au sein de la Conférence du désarmement, la question de la cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous regrettons que la Conférence n'ait pu aborder cette question. Nous réaffirmons le besoin impérieux de mettre fin à cette course aux armements destructrice, qui gaspille l'énergie humaine, avant que cela ne devienne incontrôlable. L'Égypte, de concert avec le Sri Lanka, présentera cette année un projet de résolution à cet égard.

La région du Moyen-Orient continue d'être témoin d'un déséquilibre très clair. Tous les États de la région ont adhéré au TNP. Ils remplissent les engagements et les obligations découlant de cette adhésion. Israël, cependant, a choisi de ne pas s'associer aux efforts en cours dans la région. Israël continue de s'accrocher à l'option nucléaire sur la base de la doctrine dépassée de dissuasion. La communauté internationale reste silencieuse. Elle n'a pas insisté sur la mise en oeuvre de nombreuses résolutions internationales qui demandent à Israël d'accéder au TNP et de placer ses installations nucléaires sous le système de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La plus récente de ces

résolutions figurait dans le Document final de la sixième Conférence d'examen du TNP.

L'Égypte suivra de très près la mise en oeuvre des résultats de la sixième Conférence d'examen, qui a réaffirmé l'importance de ce qu'Israël adhère au TNP et place toutes ses installations nucléaires sous le régime complet de garanties de l'AIEA. L'Égypte demande que l'on suive l'application des résultats de cette Conférence conformément à l'accord conclu dans le Document final. Tous les États parties au Traité, notamment les États dotés d'armes nucléaires et les autres États intéressés, devraient présenter leurs rapports à la Commission préparatoire dont la réunion aura lieu en avril prochain. Ces rapports doivent faire état des mesures prises pour encourager la mise en place d'une zone d'armes nucléaires au Moyen-Orient et la réalisation des buts et objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Nous réaffirmons le ferme attachement de l'Égypte à la réalisation des buts et objectifs de la non-prolifération au Moyen-Orient et dans le monde dans son ensemble. Nous sommes particulièrement conscients du fait que, devant la menace de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, il convient d'agir sans retard. Fort de cette conviction profonde, le Président Hosni Moubarak a lancé en avril 1990 son initiative visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte de toute arme de destruction massive et de leurs systèmes de vecteurs. Cette initiative représentait un élargissement naturel de l'appel lancé par l'Égypte pour la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

En juin 1998, le Président Moubarak a lancé son initiative globale pour la convocation d'une conférence internationale pour libérer le monde de toutes les armes de destruction massive, principalement les armes nucléaires. Cette initiative est tout à fait conforme à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies pour la convocation d'une grande conférence internationale visant à examiner les moyens d'éliminer les risques nucléaires.

Il y a eu de nombreuses initiatives et de nombreuses résolutions internationales demandant à ce que l'on fasse du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Elles bénéficient toutes d'un appui international. Néanmoins, Israël n'a jusqu'à présent pas répondu à la communauté internationale qui lui demandait d'adhérer au TNP et de placer ses

installations nucléaires sous le système de garanties généralisées de l'AIEA. Israël n'a pas non plus répondu aux suggestions régionales et internationales ainsi qu'aux efforts déployés pour qu'elle entame des négociations sérieuses sur les aspects de procédure et de fond de la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massives. Cela nous rend encore plus résolu à accomplir de sérieux progrès pour préserver la région du Moyen-Orient de l'horreur des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive.

L'Égypte participe aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'établir un rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects. Nous pensons que l'étude de cette question doit être détaillée et ne doit pas être limitée à certains aspects de la question des missiles. L'Égypte souligne que tout examen de la question des missiles doit se faire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il convient de garder à l'esprit le fait que toute tentative visant à aborder cette question en dehors du cadre de l'ONU est vouée à un échec certain.

La question de la transparence dans les armements continue d'être abordée d'une manière qui n'est pas conforme à la résolution 46/36 L, qui a porté création du Registre des armes classiques de l'ONU. Des déficiences et ambiguïtés continuent de nuire aux travaux du Registre. La transparence dans les armements devrait inclure tous les types d'armes et leurs technologies, notamment les armes de destruction massive, outre les dépenses militaires et leur obtention par le biais de la production nationale. C'est une erreur que de limiter cela à certains types d'armes à l'exclusion d'autres.

Dans le Document final de la sixième Conférence d'examen, les États parties ont réaffirmé la nécessité, pour les États dotés d'armes nucléaires, d'accroître la transparence dans le domaine de la capacité d'armes nucléaires et de la mise en oeuvre des accords conformément à l'article VI du Traité. Or, ce sont ces mêmes États qui s'opposent à cet appel. Cette dichotomie soulève des questions quant au sérieux de certaines des positions adoptées par les États à cet égard.

L'Égypte se félicite du succès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'accord sur le

Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons que ce programme, appuyé par l'Égypte, contribuera à l'élimination de ce problème qui menace la sécurité et la vie d'un grand nombre de civils. Tout en comprenant pleinement le souhait de certains États touchés de voir cette question dépasser le niveau régional pour trouver sa place sur la liste des priorités internationales, nous ne pouvons ignorer le fait qu'une action internationale à cet égard obéit à un certain ordre de priorités clairement définies comme cela a été mentionné plus tôt.

L'Égypte a souffert du problème des mines terrestres au cours des 50 dernières années et elle continue d'en souffrir. Les belligérants de la Seconde Guerre mondiale ont placé près de 23 millions de mines terrestres sur le sol égyptien. Par conséquent, nous abordons ce problème des mines terrestres d'un point de vue pratique et réaliste, plutôt que d'un point de vue abstrait. Nous le voyons à travers le prisme de la souffrance qui dure depuis plus de cinq décennies, durant lesquelles des milliers de vies ont été perdues.

L'Égypte a présenté devant diverses instances internationales sa position à propos de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Je n'ai donc pas besoin de la répéter. La position de l'Égypte demeurera inchangée, en dépit du fait que nous apprécions l'objectif humanitaire de la Convention. Cela est dû aux graves défauts de cette Convention et au fait qu'elle ne prend pas en compte les préoccupations de l'Égypte et ne parvient pas à traiter de tous les aspects du problème.

M. Ulland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection comme Président de la Première Commission et vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de la Norvège.

L'abominable acte de terrorisme qui a frappé cette ville et Washington, le 11 septembre, doit être condamné avec la plus grande vigueur et nous amène à exprimer notre solidarité avec le peuple américain et le Gouvernement des États-Unis. Cette attaque a démontré la nécessité de créer une coalition internationale et d'un effort résolu pour combattre le terrorisme. Nous sommes tous touchés par les événements du 11 septembre. C'est pourquoi nous

devons faire cause commune dans la lutte contre le terrorisme international.

Le travail de cette Commission présente une grande utilité pour nos efforts visant à faire du monde un lieu plus sûr. Les armes de destruction massive pourraient constituer une menace encore plus terrible dans les mains de terroristes. Nous sommes convaincus qu'une coopération internationale étroite et une démarche multilatérale de non-prolifération et de désarmement sont essentielles si nous souhaitons réduire la menace que les armes de destruction massive et le danger terroriste posent pour la paix et la sécurité internationales. Notre réponse à ceux qui sèment le désordre et la destruction doit être une détermination nouvelle de faire meilleur usage de l'Organisation des Nations Unies, de sortir de l'impasse la Conférence du désarmement et de renforcer les régimes internationaux de non-prolifération et de désarmement. Ce n'est pas le moment de faire comme si de rien n'était lorsque nous traitons de la non-prolifération et du désarmement, mais plutôt d'examiner sérieusement la façon dont la paix et la sécurité peuvent être le mieux assurées en ce nouveau millénaire.

Nous disposons déjà d'un cadre large sur lequel nous baser, qui consiste en régimes multilatéraux et bilatéraux, de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. La mise en oeuvre efficace et le renforcement continu de ces régimes doit faire partie intégrante de toute stratégie future. Nous devons déployer de nouveaux efforts pour une adhésion universelle aux principaux traités existants, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Et nous devons mettre en place de nouveaux régimes pour traiter de nouvelles questions, telles que la production de matières fissiles utilisables pour la fabrication d'armes, la prolifération de missiles balistiques, un régime de contrôle et de vérification pour renforcer la Convention sur les armes biologiques et les mesures pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Je vais me pencher brièvement sur un certain nombre de questions dont nous pensons qu'il est très important de les aborder à ce stade. Le résultat, qui fera date, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, a défini pour la communauté internationale un ordre du jour ambitieux de non-prolifération et de désarmement nucléaires pour les

cinq prochaines années. Le Document final a identifié 13 étapes pour la réalisation systématique et progressive du désarmement nucléaire. Mais les progrès ont été d'une lenteur décourageante depuis lors. Mettons à profit la présente session de la Première Commission pour confirmer notre attachement au plan d'action du TNP et pour prendre des mesures afin que le premier Comité préparatoire en avril 2002 soit un succès.

Une des étapes convenues dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP est l'entrée en vigueur rapide ainsi que la mise en oeuvre entière de START II et la conclusion de START III dès que possible, tout en préservant et renforçant le Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) en tant que pierre angulaire de la stabilité stratégique et base de nouvelles réductions des armes offensives stratégiques. Nous nous félicitons des signes indiquant que les États-Unis et la Russie sont disposés à réduire considérablement leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Nous nous réjouissons de coupes sévères, et nous préférons voir ces réductions consacrées par des accords officiels, vérifiables. Cela serait conforme aux principes d'irréversibilité et de transparence du Document final du TNP.

Nous estimons que le maintien du Traité ABM, d'une manière ajustée si nécessaire, ou la mise en place d'un cadre similaire convenu, sont importants à la stabilité stratégique mondiale. Nous espérons que les États-Unis et la Russie seront en mesure de parvenir à une entente mutuelle sur les éléments d'un nouveau cadre stratégique, qui tiendra compte des préoccupations de sécurité de toutes les nations touchées par les relations entre ces deux pays.

Le Document final du TNP demande que les États dotés de l'arme nucléaire prennent des mesures pour réduire davantage leurs arsenaux d'armes nucléaires non stratégiques, sur la base d'initiatives unilatérales et en tant que partie intégrante du processus de désarmement et de réduction des armes nucléaires. Nous continuons d'insister sur la nécessité de nouvelles réductions de ces arsenaux et d'une transparence accrue. Nous notons, dans ce contexte, que l'OTAN a récemment proposé à la Russie un ensemble de mesures de transparence, et nous appuyons les efforts de l'OTAN et de la Russie, et ceux que déploient les États-Unis et la Russie, pour poursuivre un dialogue sur ce thème important.

La prolifération des systèmes de missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive est une source de préoccupation internationale croissante, et un certain nombre d'initiatives ont été prises pour réduire et inverser cette tendance. L'accent doit être mis sur une approche élargie et une stratégie globale. Des moyens politiques, économiques et diplomatiques sont tous importants à cet égard. Des mesures mondiales et multilatérales sont nécessaires. La Norvège appuie la création d'un code international de conduite en tant que base pour l'intensification des efforts internationaux dans ce domaine, et nous encourageons tous les pays à s'associer à cette initiative importante. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles avant la prochaine session de l'Assemblée générale.

La négociation d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles continue d'être une priorité clef pour la Norvège au sein de la Conférence du désarmement. Si nous sommes certains qu'aucune nouvelle matière fissile ne sera produite pour des armes nucléaires, cela facilitera les efforts visant à assurer un désarmement réel et vérifiable. La négociation d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles serait une mesure extrêmement importante de non-prolifération. Nous lançons par conséquent un appel urgent à tous les États pour qu'ils aident la Conférence du désarmement à sortir de l'impasse. Cela constituerait un signe clair qu'il ne s'agit pas simplement de maintenir le statu quo après le 11 septembre, mais qu'une nouvelle volonté politique est née. Sous réserve de cette évolution, nous nous réjouissons des activités extérieures à la Conférence du désarmement qui peuvent contribuer à maintenir l'intérêt pour les questions relatives au traité d'arrêt de la production de matières fissiles et la connaissance des ces questions et qui peuvent être utiles à la préparation des futures négociations au sein de la Conférence.

La Norvège accorde la plus haute importance à ce que l'on parvienne à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à sa rapide entrée en vigueur. L'entrée en vigueur du Traité sera essentielle pour élargir les efforts afin de réduire et finalement éliminer les armes nucléaires. La Conférence qui va être bientôt convoquée en application de l'article XIV sera déterminante pour la réalisation de cet objectif.

La vérification est la clef de l'efficacité de tout contrôle des armes et traités sur le désarmement. La Norvège a apporté une contribution considérable à la vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous accueillons et dirigeons six installations du Système de contrôle international. Nous sommes vivement intéressés par l'entrée en vigueur rapide du Traité. Nous attendons avec impatience que tous les États qui l'ont signé et ratifié coopèrent en vue de la consolidation de tous les éléments du système de vérification du Traité.

La position des puissances nucléaires est cruciale pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'adoption de moratoires volontaires sur les essais nucléaires est une mesure utile en attendant que le Traité n'entre en vigueur, mais ne saurait remplacer les engagements juridiquement contraignants que représentent la signature et à la ratification du Traité. Nous avons été déçus lorsque les États-Unis ont récemment annoncé qu'ils se retireraient de certaines activités menées en vertu du Traité et ne reconsidéreraient pas leur position sur sa ratification. Nous demandons à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité inconditionnellement et sans retard, et nous espérons en particulier que les États-Unis et la Chine suivront bientôt à cet égard le Royaume-Uni, la France et la Russie.

Nous sommes fermement attachés à l'universalité de la Convention sur les armes chimiques et nous nous attendons à ce que tous les États parties la mettent en oeuvre pleinement et efficacement. La Convention sur les armes biologiques est un autre traité historique dans le cadre du régime international de non-prolifération. La Norvège accorde une grande priorité aux efforts visant à conclure un protocole efficace qui comprendrait des mécanismes de vérification et des mesures de confiance, afin de renforcer cette Convention. Nous avons besoin d'un instrument multilatéral et juridiquement contraignant pour combler les lacunes existantes du régime de non-prolifération. Nous regrettons que le Groupe spécial de Genève n'ait pas encore donné les résultats escomptés. En dépit de l'absence d'un protocole accepté après six années de négociations, nous estimons que le Groupe constitue véritablement un instrument qui pourrait faire avancer le processus. Le mandat du Groupe spécial de Genève reste en vigueur. Nous devrions donc utiliser la Conférence d'examen de novembre pour réaffirmer

l'attachement des États parties aux objectifs énoncés dans le mandat.

Je voudrais maintenant passer des armes de destruction massive aux armes qui font le plus grand nombre de victimes. La Norvège se félicite du Programme d'action dont on a convenu lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects tenue en juillet. Même si le résultat final aurait pu être plus ambitieux à certains égards, nous estimons que le Programme d'action représente un bon point de départ et une fondation à partir de laquelle nous pourrions progresser. Nous espérons que l'Assemblée générale confirmera et consolidera ce Programme d'action, afin que nous puissions nous concentrer activement sur le suivi et la mise en oeuvre. Pour que nos efforts soient couronnés de succès, nous devons mobiliser les gouvernements et la société civile, l'ONU et ses institutions, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Nous attendons avec intérêt les mesures de suivi concrètes que le Secrétaire général doit présenter. Nous estimons que la première réunion des États devrait avoir lieu en 2003. Nous nous félicitons de la participation du Conseil de sécurité et de sa décision de demander un rapport d'ici septembre l'an prochain sur la façon dont le Conseil pourrait contribuer à prévenir et à combattre le commerce illicite des armes légères.

Dans le cadre de nos efforts à l'échelle nationale, nous accorderons une haute priorité à l'aide aux régions et aux pays touchés. Une étude de faisabilité de l'ONU sur un instrument international qui permettrait aux États d'identifier et de localiser les armes illicites devrait être entreprise dès que possible, et des experts gouvernementaux devraient être désignés à cette fin cette année. Nous souhaitons travailler avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressés afin d'étudier des mesures additionnelles pour renforcer la coopération internationale en matière de courtage. Nous sommes d'avis que l'élaboration d'instruments internationaux sur le traçage et le courtage devraient être le but ultime de ces efforts.

La Norvège continue d'être fermement attachée à la mise en oeuvre de la Convention interdisant les mines antipersonnel. Nous avons beaucoup progressé vers l'universalisation et l'application de la Convention, et ce en très peu de temps. Nous sommes heureux de constater une diminution de l'utilisation des

mines, ainsi que du nombre de nouvelles victimes et de pays qui produisent des mines antipersonnel. La participation active des pays touchés par les mines et des organisations non gouvernementales, en particulier par le biais de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestre est impressionnante et des plus encourageantes.

En dépit de ces éléments positifs, les mines antipersonnel continuent de mutiler des personnes et de menacer des sociétés dans de nombreux pays, et de saper les efforts pour réaliser des progrès sociaux et économiques. Le déminage, le travail de sensibilisation, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks doivent se poursuivre. La Norvège maintient son engagement d'allouer 120 millions de dollars en cinq ans aux activités pratiques antimines. Nous félicitons le Gouvernement du Nicaragua d'avoir organisé la troisième réunion des États parties à la Convention qui a été couronnée de succès. Le Nicaragua présentera à la Commission cette année le projet de résolution sur la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa, et nous demandons à toutes les délégations de l'appuyer. Nous souscrivons à la déclaration globale de l'Union européenne sur ce point particulier, et nous nous sommes également associés à l'intervention de l'Union européenne en général.

La Norvège se félicite des initiatives visant à minimiser les problèmes humanitaires causés par les effets aveugles des armes dans les conflits. Nous appuyons les propositions qui ont pour but d'étendre aux conflits internes le champ d'application de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. Nous sommes également en faveur des propositions faites afin d'améliorer l'étalonnage des armes et d'étendre la Convention à de nouveaux types d'armes et de munitions.

À cet égard, je salue le Comité international de la Croix-Rouge qui a joué un rôle actif en attirant l'attention sur la question des débris de guerre explosifs. Des conflits récents ont confirmé qu'il s'agit d'un énorme problème humanitaire. Nous estimons qu'il doit être réglé d'urgence et de façon crédible. La Norvège appuie donc l'idée d'un nouveau protocole au Traité qui viserait tout particulièrement à réduire les effets aveugles des débris de guerre explosifs. La Conférence d'examen qui aura lieu prochainement devrait mandater un groupe d'experts gouvernementaux afin d'examiner les divers aspects de

la question et de faire des propositions. Il serait utile d'établir un calendrier pour les travaux de ce groupe. Ceci s'inscrirait dans le droit fil de l'objectif de la Convention, et pourrait également contribuer à une revitalisation bien nécessaire de cette Convention.

Des circonstances extraordinaires appellent des efforts extraordinaires et c'est précisément ce qui est requis pour éliminer les menaces que représentent les armes de destruction massive. Après l'attaque terroriste insensée contre les États-Unis, il est plus important que jamais de faire des progrès dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Ma délégation est impatiente de travailler en étroite collaboration et de façon constructive avec d'autres délégations pour atteindre cet objectif.

M. Vega (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, ainsi que les membres de votre Bureau. Nous vous souhaitons un plein succès.

Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole à titre individuel, je voudrais vous assurer de la pleine participation du Chili à la tâche commune et collective qui nous attend. Cette tâche consiste à mettre en place ensemble des niveaux toujours plus élevés de sécurité humaine pour les personnes, les communautés, les nations et toute l'humanité. Dans cette tâche, vous pouvez compter sur notre engagement.

Mon pays, en plus des positions qu'il a manifestées par le biais de la Déclaration du Groupe de Rio, voudrait insister ici sur certains aspects de nature politique.

Notre débat a lieu au moment où nous réfléchissons sur notre recherche d'un niveau de sécurité totale et non discriminatoire – une sécurité qui permettrait aux personnes, sans égard à leur sexe, leur âge, leur nationalité, leur religion, leur culture, leur langue, leurs idées politiques, la couleur de leur peau, leur origine ethnique ou toute autre caractéristique, d'aspirer à une vie normale, dans des conditions fondamentales de certitude et de paix.

À bien des égards, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont été une expérience marquante. Elles nous ont révélé d'une manière tragique, concrète et définitive quelques-unes des dimensions négatives de la mondialisation. En plus de la solidarité manifestée à l'égard des États-Unis et des milliers

d'innocents touchés par ce drame, et de la condamnation de ces actes, il s'est fait jour la ferme volonté d'éviter que le terrorisme n'impose sa logique et ses lois. C'est pour cela que le 11 septembre est une expérience déterminante. Il s'est agi d'un crime contre les États-Unis et contre l'humanité et d'une attaque contre les principes fondamentaux de liberté, de démocratie, de primauté du droit et de justice. Comme on l'a souvent répété ces jours-ci, il s'agit là non seulement de principes occidentaux, mais de principes qui constituent la base d'une société juste, humaine et décente, quelles que soient la religion ou les traditions culturelles. Notre pays l'a dit, le répète ici même et continuera de le faire sans relâche : on ne peut pas rester neutre face à ceux qui se placent en dehors des normes humaines fondamentales de base nécessaires à toute coexistence sociale.

Toutefois, comme tous les drames, celui-ci nous fournit aussi l'occasion de tirer des enseignements qui nous permettent de nous mettre sur la voie de la paix et de la justice. Nous savons aujourd'hui que le sort de chacun de nos pays est le sort de tous les peuples du monde, et que c'est un monde dans lequel personne ne peut vivre seul, en ignorant les craintes, les angoisses et les problèmes des autres. L'ONU est l'institution universelle par excellence, où l'humanité peut rechercher le développement et l'élargissement des droits de l'homme, la solidarité et la coopération. C'est une institution où l'on reconnaît le principe de l'égalité de tous les membres, où l'on attache une grande importance à leurs valeurs et à leurs besoins, à leurs espoirs et à leurs souffrances.

Le terrorisme est précisément le contraire de ces aspirations communes. C'est un cauchemar qui cherche à remplacer la politique et la recherche de la paix par la force aveugle de la violence, et à substituer le radicalisme et la mort à la justice et à la célébration de la vie.

L'élément commun le plus important de toutes les réactions exprimées est la conviction que les terroristes ont attaqué non seulement les États-Unis mais toutes les civilisations, tous ceux qui acceptent cette réalité complexe et diverse qu'est l'humanité, et c'est cet élément qui justifie et impose une action collective dans le cadre du droit, à l'aide d'instruments multilatéraux qui structureraient mieux toute action de la communauté internationale.

Dans sa lettre du 11 septembre adressée au Président des États-Unis, le Président chilien, M. Ricardo Lagos, a déclaré :

« Nous ne pouvons ni ne devons échouer dans la lutte contre le terrorisme. C'est une responsabilité internationale ... Le Chili déploiera tous les efforts en son pouvoir pour éliminer la folie politique que constitue le terrorisme de la scène internationale ».

C'est de cette perspective que nous souhaitons examiner de manière critique le travail accompli en matière de sécurité et de désarmement au cours de l'année écoulée, entre les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée générale.

Je crois que de l'avis général des personnes ici présentes, cette année a été décevante. La Conférence du désarmement, seule instance dont dispose la communauté internationale pour négocier des instruments universels de maîtrise des armements n'a pas été en mesure, pour la quatrième année consécutive, de convenir d'un programme de travail. De même, la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, mandat pour lequel il existe un consensus au sein de la Conférence, n'a pas pu commencer non plus. Il n'a pas non plus été possible de mettre en oeuvre un mandat pour discuter du désarmement nucléaire au sein d'un organe subsidiaire de la Conférence, discussion qui de par sa nature ne peut être considérée que comme une étape préalable à la négociation, c'est-à-dire une phase de pré-négociation. Cette mesure nous semble indispensable pour traduire dans les faits l'engagement consigné dans le document final de la Conférence d'examen de 2000 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) :

« L'engagement sans équivoque de la part des États dotés d'armes nucléaires à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires en vue de parvenir au désarmement nucléaire et par là même au désarmement nucléaire que tous les États parties se sont engagés à réaliser en vertu de l'article VI. » (*NPT/CONF.2000/28 (Parts I et II), p. 14, par. 6*)

La paralysie de la Conférence du désarmement est due en partie à des problèmes relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Notre pays croit qu'il s'agit là d'une question bien réelle que l'on ne peut ignorer et

sur laquelle on devrait procéder à un échange de vues concernant un programme de travail, en prenant comme base la proposition Amorim.

Le Chili est convaincu de l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'instrument dont dispose de la communauté internationale pour créer de meilleures conditions de sécurité pour tous les habitants de la planète. Nous pensons en outre qu'elle représente un capital d'expériences pour la cause du désarmement dans le monde et qu'il ne faut pas laisser passer cette occasion. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les signes positifs qu'a pu constater l'Ambassadeur Camilo Reyes lorsque, durant sa présidence, il a cherché à faire approuver la nomination de trois coordonnateurs spéciaux pour réviser l'ordre du jour de la Conférence, en élargir la composition et voir comment améliorer son fonctionnement et le rendre plus efficace.

Nous réaffirmons la position que nous avons énoncée, lorsque nous avons présidé la Conférence cette année, sur la nécessité de poursuivre nos efforts pour débloquer l'impasse et de ne pas baisser les bras, ce qui reviendrait à déclarer la « mort » de la Conférence. Si cette Conférence n'existait pas, nous oeuvrerions à la mettre en place.

Sur la base de notre strict attachement au droit international, nous insistons de nouveau sur la validité de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui a souligné que :

« Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. » (*A/51/218, annexe, p. 40*)

Cet Avis consultatif constitue une base doctrinale très solide que l'on ne peut ignorer. Nous faisons face à une interdépendance importante entre les questions de droit du désarmement et de droit humanitaire.

Au cours des travaux sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, nous avons vu s'arrêter le processus long et laborieux visant à renforcer la Convention grâce à l'adoption d'un protocole de vérification. Les efforts considérables et louables de l'Ambassadeur Tibor Toth en vue de parvenir à un consensus sur son texte composite n'ont

pas été couronnés de succès et le processus a même dégénéré en un affrontement inutile et stérile. La tâche consistant à donner une crédibilité à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'emploi et du transfert des armes biologiques est plus que jamais incertaine.

La satisfaction limitée ressentie à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects devient une véritable satisfaction quand l'on constate les progrès réalisés sur la voie de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour soulager les populations touchées par les crimes et les conflits armés, lesquels sont exacerbés par la circulation non contrôlée de ces armes. Le Chili a souligné à maintes reprises qu'il fallait limiter de manière très stricte la fabrication et le commerce illicite de ces armes.

Comme cette question est étroitement liée aux souffrances humaines, nous devons privilégier les restrictions qui protègent la vie plutôt que la liberté pure et simple du commerce. Nous convenons avec le Secrétaire général que l'humanité pouvait tirer profit de la mise en place de contrôles quant à la propriété privée de ces armes et à l'interdiction de leur transfert à des entités non étatiques. Cela, après ce que nous avons vécu, est plus évident que jamais.

Comme nous l'avons dit à la Conférence du désarmement, la Conférence d'Ottawa est un exemple de ce qu'il est possible d'accomplir en matière de sécurité internationale et de désarmement. La Convention prouve que les petits États et les États de taille moyenne peuvent constituer une masse critique pour produire des résultats susceptibles d'améliorer la vie de millions d'êtres humains.

J'ai l'honneur d'annoncer que le 10 septembre dernier, le Chili a déposé auprès du Secrétaire général son instrument de ratification de cette Convention. Je tiens à souligner qu'ont assisté à cette cérémonie les représentants du Canada et de la Norvège, États qui ont mené une campagne active en faveur de la Convention et avec lesquels nous partageons toute une série de valeurs en matière de sécurité humaine. Nous réaffirmons notre attachement à l'idée de faire de notre région une zone exempte de ce type d'armes, et nous soulignons la nécessité de parvenir à l'universalisation de cette Convention.

Pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, il est évident qu'il faut accorder une grande importance à la sécurité du transport maritime international des déchets radioactifs et du combustible irradié. Le Chili a été parmi les pays qui se sont efforcés de faire en sorte que la Première Commission et d'autres instances diverses continuent de traiter de cette question. Nous estimons qu'il s'agit d'un thème lié à la sécurité internationale. C'est pourquoi, étant donné les mouvements que nous avons de nouveau observés le long de nos côtes, nous aimerions souligner une fois de plus la nécessité de continuer d'adopter des mesures pour réglementer ces activités selon les critères de sécurité les plus rigoureux.

Au début de mon intervention, j'ai parlé des possibilités qui peuvent être créées par une expérience décisive, en particulier du type de celle qu'a connue cette ville il y a à peine cinq semaines. La réaction immédiate et universelle de condamnation et de solidarité provoquée par les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis confirme, à notre avis, la valeur toute-puissante de la solidarité. Le combat contre le terrorisme est un combat international, mais un combat qu'il faut mener en tenant bien compte de notre attachement commun à la sécurité humaine. Cela va au-delà de la sécurité des États. Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération font également partie de cet effort.

Nous sommes parvenus, il est vrai, à un tournant de cette recherche collective de la sécurité humaine, mais nous n'en arriverons à le considérer comme un moment positif que si nous préservons et revalorisons la solidarité internationale, dont la meilleure expression est le multiplicativement – qu'il soit politique, juridique ou social. Il y a une voie qui mène au multilatéralisme. Et il y en a une autre qui s'en détourne. Il est certain que le jeu international laisse toujours une certaine marge de manoeuvre qui permet d'emprunter la deuxième; mais il est tout aussi certain qu'en l'empruntant on risque d'en arriver à délaisser le multilatéralisme à un point qui serait contraire à la sagesse politique. Et je suis sûr que nous sommes tous dans cette salle favorables à l'élimination de toute politique inconsidérée.

Le Chili – nous l'avons dit à d'autres occasions – participe activement aux travaux des instances multilatérales de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, sur la base du

principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, en vertu duquel tous les États, quels qu'en soient la taille ou l'influence, ont une part de responsabilité dans la sécurité mondiale. Les attentats terroristes du 11 septembre nous ont amenés à réfléchir sur le principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale en nous fondant sur des faits qui conduisent à des conclusions paradoxales.

La première d'entre elles est que tout protagoniste international suffisamment déterminé – et tout groupe terroriste tombe dans cette catégorie – peut infliger des dommages inacceptables à la sécurité mondiale. La mondialisation ne fait qu'amplifier les traumatismes causés par un acte qui a fait des victimes de nationalités multiples. Aucune cause ne saurait justifier le culte de la mort comme instrument de pouvoir, le mépris du droit et le refus de la définition toute simple que faisait Karl Popper de la démocratie comme d'un système qui permet les changements sans effusions de sang.

Les menaces peut-être les plus dangereuses à la sécurité mondiale sont, pour ainsi dire, « à la portée de la main » – dans les limites d'une réalité quotidienne remplie des conflits que les médias nous transmettent jusque dans l'intimité de nos foyers. Là, les scénarios de la violence réelle sont moins attrayants et plus dramatiques que ceux qui sont encore du domaine de l'imaginaire. Il serait peut-être sage de poser un regard juste et équilibré sur ces conflits en tâchant d'y trouver une solution politique. Nous tenons à le redire : rien ne saurait justifier et rien ne justifie la violence terroriste. Toutefois, toute stratégie de lutte contre le terrorisme qui refuserait d'y voir un symptôme d'autres problèmes – politiques, sociaux et même culturels – plus complexes, risquerait de se cantonner à un combat contre les effets du terrorisme sans s'attaquer au terrain sur lequel il prospère.

C'est la raison pour laquelle il faut, dans le cadre de l'application intégrale du principe d'indivisibilité de la sécurité internationale, que nous nous rattachions au multilatéralisme, que nous le revalorisions comme instrument permettant de conjurer toute menace à la sécurité mondiale et que nous revenions avec une volonté politique renouvelée et positive au programme multilatéral de désarmement.

Si nous arrivons à ce résultat au cours de nos travaux à la Première Commission, nous aurons rendu un grand service à la sécurité de toute l'humanité et

nous aurons fait un pas de géant vers l'élimination de toute cette folie politique.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter par votre entremise la Hongrie, de votre élection bien méritée à la présidence des travaux de la Première Commission. Nous sommes sûrs que nous pouvons compter sur votre habileté bien connue et votre expérience pour faire aboutir nos travaux. C'est pourquoi je voudrais vous assurer de la coopération totale et constante de ma délégation. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau de la Commission. Je tiens aussi à exprimer mes plus chaleureux remerciements au Président sortant, l'Ambassadeur U Mya Than, Représentant permanent du Myanmar, pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de la cinquante-cinquième session.

Ma délégation fait siennes les déclarations que le Représentant permanent du Chili a faites lundi dernier au nom du Groupe de Rio, auquel nous avons le plaisir d'appartenir.

Alors que nous examinons aujourd'hui les questions du désarmement et de la sécurité internationale, nous ne pouvons qu'avoir à l'esprit l'attentat criminel et épouvantable du 11 septembre dernier. Le Costa Rica condamne de la façon la plus catégorique et la plus vigoureuse ces actes criminels barbares contraires aux valeurs les plus fondamentales de l'humanité, et adresse ses condoléances les plus sincères aux États-Unis d'Amérique et à toutes les autres nations victimes de cette tragédie.

Il existe un lien clair entre le terrorisme et les armes. La possession d'armes est indispensable à la perpétration d'attentats terroristes. La prolifération d'armes alimente les foyers de violence, provoque l'escalade des haines et des hostilités et exacerbe la criminalité. En plus de catalyser les conflits armés, les armes font obstacle aux processus de paix. Leur commercialisation sans discrimination facilite et encourage l'instabilité politique et la violation des droits de l'homme, suscitant ainsi des revendications sociales qui tendent à être canalisées par des moyens violents.

La lutte contre le terrorisme exige, en conséquence, une nouvelle adhésion à la cause du désarmement. Il est nécessaire d'interdire expressément les transferts d'armes aux groupes

rebelles, extrémistes ou terroristes. Il faut proscrire, également, les transferts d'armes aux gouvernements qui appuient des groupes terroristes ou leur offrent l'asile, qui violent les droits de l'homme ou qui ne respectent pas les principes démocratiques. Il est nécessaire de garantir que les transferts d'armes autorisés ne soient pas détournés à des fins illicites. Afin d'éliminer le terrorisme, nous jugeons indispensable de réglementer la possession d'armes légères par des civils.

Dans ce contexte, nous ne pouvons manquer de mentionner le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet dernier. Je me dois de signaler en toute honnêteté que pour ma délégation le résultat de cette conférence a été décourageant. Nous sommes consternés de voir que les transferts d'armes aux groupes rebelles n'ont pas été interdits. Nous sommes indignés de voir que l'on n'a pas condamné l'envoi d'armes aux gouvernements qui commettent des violations massives ou systématiques des droits de l'homme. Nous sommes alarmés, également, de voir que l'on n'a pas pu adopter de mesures énergiques de réglementation de la possession d'armes par des civils. Les faits récents mettent en relief le manque de vision dont on a fait preuve au cours de ces négociations. Il est temps de rectifier ces erreurs. Il est nécessaire d'entreprendre l'élaboration d'un code de conduite juridiquement contraignant pour réglementer les transferts d'armes et prévenir ainsi la perpétration de nouveaux actes de terrorisme et la propagation de nouveaux conflits armés.

À moyen et à long terme, la recherche de la paix et de la sécurité exige une réduction importante du nombre d'armes disponibles. La course aux armements quelle qu'en soit la forme est contraire aux principes de paix, de sécurité et de développement qui doivent guider les relations internationales dans le monde moderne. L'accumulation d'armes et de munitions constitue un obstacle réel à la paix et une menace directe à la sécurité de toutes les nations qui, comme la nôtre, sont véritablement éprises de paix.

La lutte contre l'utilisation, l'abus et la prolifération d'armes exige une démilitarisation de nos sociétés et la création d'une véritable culture de la paix et de la vie, fondée sur une plus grande justice économique et sociale, sur la primauté du droit, la démocratie, le gouvernement représentatif et le respect des droits de l'homme.

Au cours des 50 dernières années, le désarmement a constitué un élément central de la vie quotidienne au Costa Rica. Notre pays n'a ni armes ni armée. Nous n'assurons pas notre sécurité nationale par l'usage des armes. Bien au contraire, la seule garantie de notre sécurité est l'interdiction de l'emploi de la force, tel qu'elle est imposée par la Charte. Nous avons confié notre sécurité à cette Organisation et aux mécanismes multilatéraux.

Le Costa Rica soutient fermement les divers efforts entrepris pour éradiquer définitivement tous les types d'armes. Nous approuvons donc les conclusions de la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue en septembre dernier à Managua, au Nicaragua.

Nous considérons qu'il est nécessaire, en particulier, pour la communauté internationale de poursuivre son soutien aux programmes de déminage et aux programmes qui assistent les victimes des mines et qui éduquent les populations en danger.

Mon pays reconnaît la menace que fait peser le crime transnational sur les pays petits et vulnérables, et il en est lui-même une victime. C'est pourquoi nous soutenons l'initiative des petits États insulaires pour éliminer les activités criminelles qui menacent leur stabilité et leur sécurité. En particulier, nous soutenons leur initiative visant à ce que les Caraïbes soient déclarées zone de paix.

Ma délégation condamne en toutes circonstances l'emploi, la possession, la menace de l'emploi et la mise au point des armes nucléaires. Nous pensons que d'un point de vue éthique, juridique et stratégique, l'existence de ces instruments de destruction massive n'est justifiée en aucune manière. Aucun État n'a le droit de mettre en danger la survie de l'espèce humaine. C'est pourquoi nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à s'engager réellement dans les négociations pour le désarmement et à lancer un processus progressif et systématique de démantèlement de leurs arsenaux.

Nous exhortons donc ces États à ne pas transférer à d'autres États technologie ou matériaux qui permettent la mise au point des armes nucléaires. Nous réitérons également notre appel aux puissances nucléaires à faire preuve de la plus grande prudence dans le traitement de leurs arsenaux nucléaires, afin

d'éviter de nouvelles sources de tension ou de méfiance.

Dans cette optique, nous demeurons préoccupés par le projet et l'étude de systèmes de défense antimissiles. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que le 25 septembre, le Costa Rica a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le faire rapidement. Nous pensons que l'entrée en vigueur de cet instrument international est une étape indispensable pour la garantie de la sécurité de l'humanité tout entière.

Le Costa Rica, en tant que membre de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique Latine établie par le Traité de Tlatelolco, soutient fermement la création et la consolidation de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, car nous pensons qu'elles apporteront une contribution positive à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous soutenons totalement le communiqué du Groupe de Rio sur le transport de matières radioactives et des déchets dangereux.

Au cours de nos débats au Comité, nous devons garder à l'esprit l'interaction multiforme et positive qui existe entre le désarmement et le développement. La réduction des dépenses militaires est particulièrement importante pour les pays en développement. Nous n'avons à notre disposition que de maigres ressources, et nous ne pouvons pas en faire une mauvaise gestion en entretenant des armées qui font peser un lourd fardeau sur notre budget.

Notre expérience nationale a démontré que ne pas investir dans les armes était le meilleur choix pour les pays véritablement dévoués au bien-être de leurs nationaux. Nous défendons donc l'idée que les ressources qui sont aujourd'hui affectées aux armes à travers le monde devraient être réaffectées à la promotion d'un véritable et authentique développement économique et social, ainsi que d'une véritable égalité entre tous les peuples.

La paix n'est pas seulement l'absence de conflit armé. La paix véritable est le fruit de l'harmonie entre les divers secteurs de la société, des relations construites sur le respect entre les individus et les peuples, ainsi que du rejet de la violence et de la haine.

La paix requiert une solidarité active entre les hommes et les femmes, et c'est pourquoi il ne pourra y

avoir la paix que lorsque nous reconnaissons qu'en tant qu'êtres humains, nous sommes tous membres de la même famille; et le désarmement n'est que le premier pas dans cette direction.

M. Westdal (Canada) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations pour votre élection et la manière dont vous assumez la présidence de notre Comité. Nous avons travaillé auparavant sous votre direction et sous celle d'autres représentants de la Hongrie dans ce domaine et nous sommes reconnaissants, confiants et heureux de constater la fidélité indéniable que vous avez montrée à ses normes traditionnellement élevées.

Nous sommes réunis ayant à l'esprit une terrible tragédie – le meurtre de masse commis par des gens qui pensent qu'ils peuvent nous intimider. Le terrorisme n'est pas un acte, mais un effet. Si nous cédon, les terroristes gagnent. Mais, loin d'être terrorisés, nous sommes résolus. Bouleversés par la tragédie, conscients que nous sommes entrés dans une nouvelle ère de l'histoire, nous serons en conséquence vigilants, cohérents et énergiques dans notre lutte contre le terrorisme. Loin d'être divisées, nos nations sont unies, comme jamais auparavant, face à un ennemi commun.

Je parle à présent du sens de l'activité de notre Comité, que ma délégation retire de ce jour terrible qui a vu l'ONU, cette demeure commune du monde, être couverte de la poussière de la mort.

C'est, en somme, notre constatation qu'il y a une unité nouvelle sur cette terre; que nous sommes saisis de la détermination et de la résolution face à notre impératif partagé de détruire le terrorisme; que ce combat nous inscrit tous dans le multilatéralisme, avec l'importante responsabilité de le faire fonctionner; que nous devons renforcer nos défenses contre les dangers et la prolifération d'armes de destruction massive; que ce comité a un mandat et un ordre du jour de débats pleinement pertinent à ce sujet, rempli de travaux urgents sur la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement; et que, plus sérieusement que jamais, nous devons nous y attaquer.

Tout d'abord, nous réapprenons la fameuse leçon que nous sommes tous un seul peuple, que nous faisons tous partie de la civilisation planétaire. À la télévision, en direct, en temps réel, nous avons vu notre vulnérabilité. Les images ont choqué le monde comme jamais auparavant – et dans l'unité. Mais cette même

totalité, cette même unité, c'est aussi notre force rédemptrice. Cette unité englobe toutes les nations et tous les peuples, elle transcende les régions, les religions, et toutes les divisions. C'est la base d'une nouvelle et plus profonde responsabilité collective de rendre ce monde plus sûr.

Les attaques et nos réactions ont profondément humanisé la communauté du monde, faisant ressortir ce qu'il y a de meilleur de l'esprit humain à New York et bien plus loin, confirmant aussi les valeurs et les intérêts que nous partageons tous ici. Ironiquement, la dernière chose que ces terroristes auront voulu faire est de nous de inspirer à tous une unité d'esprit, une détermination et une résolution contre eux, mais l'unité a été notre première réaction à leur atrocité. L'attaque et notre réaction commune ont été deux jalons – l'un sanglant, l'autre courageux.

Le puissant élan vers l'unité humaine dans le monde est palpable. Il vient aussi à point nommé. Pendant plus de 50 ans maintenant, nous avons lutté pour essayer de trouver des moyens de parvenir au niveau de cohérence politique mondiale requis pour survivre aux graves risques soulevés par les armes de destruction massive, en particulier les bombes thermonucléaires, dont les explosions sont des milliers de fois plus puissantes que celles du 11 septembre – des arsenaux qui pourraient conduire à l'extinction de l'espèce humaine. Nous ne savons pas encore exactement quelle combinaison d'institutions mondiales et d'États parviendra à cet objectif, ni exactement comment cette combinaison sera équilibrée et contrôlée, mais nous savons que notre unité nouvelle et plus profonde nous aidera dans cette tâche.

Deuxièmement, nous avons appris que la civilisation, c'est-à-dire chacun de nous – États, institutions, groupes et particuliers –, doit reconnaître et combattre l'ennemi commun que représente tout groupe ou individu prêt à utiliser la technologie moderne pour perpétrer des tueries à grande échelle.

La réussite de nos efforts nécessitera une coopération beaucoup plus étroite entre tous les États, sans exception. Comme l'ont clairement démontré le débat de l'Assemblée générale tenu la semaine dernière et les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, la lutte contre le terrorisme figure maintenant au premier rang des priorités de tous les États. Nous sommes tous solidaires et avons maintenant convenu solennellement qu'aucun État,

quels que soient le lieu ou le moment, ne peut désormais se soumettre à la volonté de terroristes qui se préparent à tuer, ni les soutenir, les aider ou les héberger. Cet engagement résolu renforce le mouvement de solidarité humaine.

Troisièmement, nous avons appris qu'un multilatéralisme efficace permet de défendre les intérêts vitaux de tous les États, sans exception. Pour nous protéger, tous autant que nous sommes, nous devons adopter des règles, et nous y conformer. Les institutions multilatérales de sécurité, qui sont essentielles à la protection de la civilisation moderne, jouent un rôle plus important que jamais.

À l'évidence, nous avons appris qu'aucune nation, quelle que soit sa puissance, ne peut réussir à assurer sa sécurité de façon unilatérale. En raison des enjeux, nous avons également appris que dans les ententes et les institutions multilatérales qui assurent notre sécurité, nous ne pouvons plus faire semblant, faire des promesses que nous ne tiendrons pas, ou prononcer des mots vides de sens. Nous devons veiller à ce que ces institutions respectent des normes strictes qui garantissent la légitimité et l'efficacité de leur action. Elles doivent faire leurs preuves, apporter une véritable valeur ajoutée, ou être remplacées par de nouveaux mécanismes qui peuvent s'acquitter de leurs responsabilités.

Dans les domaines d'activité de la Première Commission, cela signifie une adhésion universelle aux traités multilatéraux et leur mise en oeuvre pleine et entière. Cela signifie la transparence, la vérification et la mise en oeuvre sérieuse des pactes en matière d'armement. Cela signifie l'adoption de garanties fermes dans le domaine nucléaire et l'affectation de ressources additionnelles à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela signifie une augmentation importante des fonds destinés à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cela signifie davantage d'efforts pour éliminer les stocks d'armes de destruction massive, y compris les matières fissiles. Cela signifie qu'il faut renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et que nous devons accorder plus d'attention à la menace que constituent les armes radiologiques qui dispersent des matières radioactives à la suite d'une explosion de type classique et qui sont faciles à produire. Cela signifie également une plus grande attention aux contrôles des exportations d'armes, à la technologie connexe et aux articles à

double usage. C'est beaucoup demander, mais si nous tenons nos promesses et si nous réussissons à assurer la mise en oeuvre pleine et entière des traités déjà négociés, nous aurons déjà fait un grand pas en avant.

Nul doute qu'il est également temps que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux. Au sein de cette institution, nous disposons de moyens éprouvés pour négocier des accords juridiquement contraignants. Le Canada et les autres pays qui ont assumé la présidence de la Conférence ont tout mis en oeuvre pour amener les gouvernements à prendre des mesures concertées afin de faire progresser les négociations sur les matières fissiles, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous nous sommes presque entendus sur un programme de travail constructif. Il est temps de l'adopter et de le mettre en oeuvre.

En examinant les activités de notre Commission à la sinistre lumière des événements survenus récemment, nous avons appris une quatrième leçon, à savoir que notre ordre du jour déborde d'impératifs mondiaux, empreints d'une urgente pertinence dans les domaines de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement. Si les peuples, les sociétés civiles et les gouvernements du monde entier, qui ont de bonnes raisons d'être inquiets à l'heure actuelle, ne peuvent pas se tourner vers cette Commission pour obtenir la « sécurité pour tous » – selon les termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – vers qui peuvent-ils se tourner? Pour des délibérations urgentes sur un danger manifeste et actuel qui pèse sur nous tous, ils se tournent vers nous, Monsieur le Président, qui sommes réunis dans cette salle, dès maintenant. Ils s'attendent à ce que nous nous penchions sur les véritables priorités, sur les questions qui touchent à leur sécurité. Nous devons établir une liste des priorités, planifier notre emploi du temps et notre ordre du jour en fonction du mérite des différentes propositions qui nous sont présentées.

La première priorité, à n'en pas douter, est le désarmement nucléaire, la réalisation de notre promesse solennelle de débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous avons déjà un modèle, le Plan d'action du TNP : 13 mesures concrètes convenues par toutes les parties au TNP, l'an dernier, et entérinées par l'Assemblée générale. Et nous pouvons compter sur la volonté sans équivoque des puissances nucléaires de le

mettre en oeuvre, avec une nouvelle promesse en matière de responsabilité. Il s'agit d'acquis précieux, que nous devons protéger et mettre à profit dans les années à venir pour que le TNP continue à fournir la protection essentielle dont nous avons tous besoin. Pour renforcer la norme du TNP, nous réitérons l'appel lancé par la Conférence d'examen du TNP à ces quelques États encore non parties, à y adhérer en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires.

Cet engagement en faveur du désarmement nucléaire s'applique à la prolifération horizontale et verticale des arsenaux existants. Cela signifie bien évidemment la fin des essais d'armes nucléaires. Nous n'avons besoin ni d'autres démonstrations ni d'autres perfectionnements de leur puissance destructrice. Le moratoire sur les essais doit être maintenu et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur. De plus, il nous faut nous assurer que les stocks sont en sécurité et entamer des négociations sur un Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, en accordant parallèlement une attention aux stocks. Nous devons prêter une attention toute particulière aux armes tactiques et stratégiques. En somme, il faut exercer un contrôle ferme sur toutes les armes et matières nucléaires; les soumettre à un strict régime de non-prolifération; procéder à des réductions supplémentaires et, en définitive, les éliminer.

Pendant une bonne partie de l'année en cours, nous avons examiné l'adaptation du cadre stratégique mondial à des circonstances dynamiques et à des menaces naissantes à la stabilité et à la sécurité. Au cours du débat et des consultations auxquels nous avons participé, le Canada a reconnu la nécessité d'adapter le cadre stratégique, en insistant sur l'importance de conserver ou de renforcer les avantages que procurent les mécanismes existants. Si nous voulons modifier ou remplacer le Traité ABM, il serait important que le nouveau cadre stratégique apporte une contribution équivalente à la sécurité internationale. Nous avons également souligné la nécessité de protéger le régime actuel de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement, fondé sur des règles, qui a permis d'exercer une retenue couronnée de succès à l'échelle mondiale et facilité la stabilité stratégique pendant plus de trois décennies. Les principes qui sous-tendent ce régime – transparence, vérification, irréversibilité et respect des obligations contenues dans les traités – n'ont jamais été aussi valables qu'à l'heure actuelle.

Dans le même contexte, nous avons aussi souligné la nécessité de garder l'espace exempt d'armes. L'espace extra-atmosphérique demeure le seul milieu où les armes ne sont pas présentes; de là l'importance et l'urgence de la diplomatie préventive afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, en imposant une interdiction multilatérale des armes basées dans l'espace.

Nous devrions examiner avec grand soin les incidences géostratégiques du déploiement d'une défense antimissiles et, de manière plus générale, adapter les cadres de sécurité selon des modalités qui préservent la stabilité internationale et sont conformes au principe de la sécurité non diminuée pour tous, comme cela est préconisé dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 (NPT/CONF.2000/28, vol. I, Partie I, p. 15 – anglais seulement). Nous devons mettre en oeuvre un cadre stratégique qui favorisera la paix par l'intermédiaire de structures de sécurité multilatérales qu'appuieront fidèlement tous les États.

Le Canada assumera la présidence du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, au cours de l'année prochaine. Nous appuyons sans réserve l'orientation préventive du Régime face aux dangers évidents de la prolifération de missiles et, au cours de son mandat, le Canada consacrera beaucoup d'énergie à sensibiliser les États non membres. Nous appuyons aussi énergiquement le projet de code de conduite international sur les missiles, élaboré initialement dans le cadre du Régime en consultation avec les pays non membres, mais désormais indépendant du régime et qui a été soumis pour examen à l'ensemble de la communauté internationale. L'universalisation du projet de code de conduite devrait s'effectuer à la faveur d'un processus de négociation transparent et ouvert, auquel tous les États seraient appelés à participer sur la base de l'égalité. Enfin, nous appuyons les autres initiatives conçues pour amener les organismes multilatéraux, y compris le groupe d'experts des Nations Unies créé cette année même et dont le Canada est membre, à se pencher sur tous les aspects de la question des missiles.

Nous serons également saisis de textes sur d'autres armes de destruction massive. À cet égard, comme de nombreux autres États parties, le Canada avait espéré que la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, dont

les travaux débiteront à la fin de cette année, serait en mesure d'adopter un protocole de mise en oeuvre renforçant les normes internationales qui s'appliquent à la possession d'armes biologiques, au moyen d'un instrument multilatéral efficace. Un tel mécanisme fournirait le moyen de mener des enquêtes au sujet d'allégations de non-respect, afin de rendre plus difficiles les activités visant à la prolifération des armes biologiques, d'en détourner les pays et de réduire les risques que les maladies ne soient utilisées à des fins militaires.

Les liens potentiels avec le terrorisme sont d'une clarté troublante. Malheureusement, le Groupe spécial n'est pas parvenu à soumettre son rapport. Fait tout aussi malencontreux, la menace posée par les armes biologiques n'a pas disparu. Bien au contraire, nos gouvernements doivent faire face à l'inquiétude croissante du public. Lors de la Conférence d'examen, nous étudierons avec beaucoup d'intérêt toute proposition visant à atteindre notre objectif commun de renforcer l'efficacité de la Convention, en rappelant que la prévention de la possession et de l'utilisation d'armes biologiques constitue notre objectif primordial.

En ce qui concerne les armes chimiques, nous avons été réconfortés par la vigueur de la Convention sur les armes chimiques et par le potentiel démontré de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'assurer l'efficacité de sa mise en oeuvre. En moins de cinq ans, l'application de la Convention sur les armes chimiques a prouvé la faisabilité d'une vérification rigoureuse au moyen de rapports détaillés et de la surveillance sur place. En outre, les stocks d'armes chimiques sont en cours de destruction. Toutefois, il y a beaucoup plus à faire et il est sans cesse plus important que nous éliminions les stocks et que nous garantissons leurs stricts contrôle et sécurité tant qu'ils n'auront pas été détruits. Il est évident que la campagne contre les armes chimiques de l'OIAC a besoin de davantage de fonds. De plus, certains États n'ont pas encore adhéré à la Convention. Nous avons besoin de chacun d'eux de notre côté.

(l'orateur poursuit en français)

Enfin, Monsieur le Président, j'aborde les armes qui ont de loin été les plus meurtrières sur terre au cours des dernières décennies : les armes légères, ainsi que les mines antipersonnel et les autres armes

classiques qui demeurent des résidus explosifs bien après la fin des conflits.

Exception faite de la terrible tragédie du 11 septembre, les armes légères font encore partie des armes les plus couramment utilisées par les terroristes et les autres auteurs non étatiques de la violence de masse. Nous devons donc agir pour améliorer notre sécurité en limitant la prolifération et le nombre de ce type d'armes. Nous pourrions très bien débiter ce processus par la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le sujet en juillet dernier. Même s'il aurait été possible d'avancer davantage, ce que nous avons accompli n'était pas du tout négligeable : la première acceptation mondiale du fait que les armes légères posent des problèmes sur les plans de la sécurité à la fois internationale et humaine, et du fait que les gouvernements doivent accepter la responsabilité de régler ces problèmes. Nous comptons fermement sur la Première Commission pour contribuer au maintien des promesses faites dans le Plan d'action.

Il est maintenant bien établi que les mines antipersonnel ont des répercussions dévastatrices sur la vie des individus, sur les collectivités et les États tout entiers. Pour s'attaquer à la terreur provoquée par ces armes, plus de 120 États ont maintenant accepté la Convention d'Ottawa. Au moyen de son interdiction d'ensemble des mines antipersonnel et de ses dispositions concrètes relatives à la coopération et à l'assistance, la Convention a connu un succès indéniable. Ce fait a été souligné à la Troisième Réunion des États parties à la Convention, qui s'est opportunément tenue le mois dernier au Nicaragua, un des pays les plus touchés par les mines dans les Amériques. Toutefois, notre travail est loin d'être terminé. Le Canada appelle tous les États à se joindre à cet effort commun, y compris les trois membres permanents du Conseil de sécurité qui n'ont pas encore accédé à la Convention d'Ottawa.

(l'orateur reprend en anglais)

Alors que la communauté internationale a considérablement réduit les dangers liés aux mines antipersonnel, notre travail pour protéger les populations civiles, les forces de maintien de la paix et le personnel humanitaire des horreurs de la guerre est loin d'être terminé. Nous devons également nous préoccuper des problèmes causés par les débris de guerre explosifs. Cette tâche devrait commencer dès la

conférence d'examen de la Convention sur les armes classiques, qui aura lieu en décembre prochain. Nous pouvons trouver les moyens d'empêcher les munitions de se transformer en munitions non explosées, et des moyens de débarrasser les terrains contaminés et de prévenir les populations du danger que ces munitions représentent. Ces progrès essentiels sont tout à fait à notre portée.

Je termine en promettant que le Canada continuera, dans toutes les instances, de rechercher la voie d'un monde plus sûr pour tous nos citoyens. Nous serons vigilants et actifs dans toutes les institutions s'occupant de sécurité dont nous faisons partie – de la Première Commission au Régime de contrôle des technologies de missiles, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au G-8, que nous présiderons l'an prochain.

Les Canadiens ont déjà combattu et sont déjà morts pour la liberté, et nous combattons encore si nécessaire pour notre liberté de chérir la vie ici bas, maintenant, sur cette terre qui demeure magnifique.

M. Šepelák (République tchèque) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier que je vous félicite de votre élection à la présidence de cette commission. Votre tâche ne sera pas aisée mais je suis persuadé que vous dirigerez les travaux qui nous ont été confiés avec tous les talents diplomatiques et toutes les qualités nécessaires pour permettre à nos travaux d'être le plus fructueux possible. Ma délégation est résolue à coopérer avec vous dans ce but.

La République tchèque a adhéré à la déclaration que le représentant de la Belgique a faite au nom de l'Union européenne et des pays associés à l'Union. Toutefois, permettez-moi de m'étendre sur quelques questions précises qui intéressent tout particulièrement mon pays.

Mon pays, comme l'ensemble de la communauté internationale et toutes les nations et tous les peuples épris de paix, a été bouleversé et horrifié par les actes terroristes affreusement brutaux et dévastateurs qui ont été commis le 11 septembre 2001 à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Nous condamnons

fermement toutes les formes de terrorisme et exprimons notre profonde solidarité ainsi que notre immense sympathie aux États-Unis et à son peuple.

Il est clair que la nouvelle idée que l'on se fait des risques et des menaces qui pèsent sur la sécurité influencera notre conception des questions de désarmement, surtout en ce qui concerne la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Ceci nous obligera à continuer de mettre au point les mécanismes internationaux et les instruments juridiques pertinents pour empêcher les terroristes d'obtenir ou même de faire usage de tout type d'arme de destruction massive. La République tchèque apportera donc son appui à tous les efforts déployés pour renforcer tous les régimes internationaux de non-prolifération, en tenant particulièrement compte des acteurs non étatiques et elle mènera une politique responsable d'exportation au niveau national.

La République tchèque a toujours été partisan de mesures claires, pratiques et réalistes en matière de désarmement nucléaire et a appuyé les démarches en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires. De ce fait, nous estimons qu'il faut préserver les résultats de la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et voudrions souligner combien il importe de mettre en oeuvre les mesures pratiques convenues dans le Document final de cette Conférence. Nous renouvelons notre appel à une adhésion universelle au Traité, ainsi qu'au strict respect de ce traité par tous les États parties.

Nous réaffirmons également notre attachement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et espérons que tous les États maintiendront les moratoires existants en matière d'essais nucléaires tant que ce Traité n'est pas entré en vigueur. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le processus de ratification et dans les travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment en ce qui concerne la création d'un Système de surveillance international. La République tchèque continue d'oeuvrer activement à l'élaboration de réseaux de surveillance et de communication.

En dépit de nos efforts acharnés et de nos hautes aspirations, la République tchèque n'a pas réussi à créer un mécanisme de vérification pour la Convention

sur les armes biologiques de 1972. La République tchèque a appuyé le texte de compromis du projet de protocole de vérification, mais nous estimons que le résultat reflète une réalité politique. En examinant aujourd'hui d'autres options, il faut s'assurer de préserver les acquis obtenus à ce jour. Nous sommes convaincus que le mandat du groupe d'experts demeure en vigueur et que nous serons en mesure d'utiliser les nombreux éléments du projet de protocole de vérification dans nos travaux futurs. Nous espérons que la cinquième Conférence d'examen ouvrira de nouvelles perspectives pour vérifier, de manière crédible, la Convention sur les armes biologiques. Des précautions conjointes contre le danger du bioterrorisme devront recevoir une haute priorité.

Le fonctionnement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, chargée d'appliquer la Convention sur les armes chimiques, répond généralement à nos attentes. Pour le nombre de ses membres, cette organisation doit devenir véritablement universelle et se concentrer sur des activités de vérification. La situation budgétaire actuelle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ne doit pas entraîner et ne justifie, à notre avis, aucune restriction en matière d'activités de vérification. Il ne faut pas saper la crédibilité de la Convention.

Nous sommes d'autre part profondément préoccupés par le risque accru de prolifération des missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive. Il convient d'accorder la priorité aux mesures de prévention destinées à élaborer un instrument internationalement reconnu réglementant ce domaine. À cet égard, nous appuyons fermement les efforts visant à arrêter et à universaliser le code de conduite international proposé par le Régime de contrôle de la technologie des missiles.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes d'avis qu'il faudra, avec la situation nouvelle, revoir les concepts en matière de sécurité pour garantir la stabilité et la sécurité dans le monde. Tout concept de ce type devra inclure la poursuite du processus de désarmement, la maîtrise des armes et la non-prolifération. Nous estimons également que le renforcement des capacités de défense contre une attaque éventuelle est une mesure légitime absolue que chaque gouvernement peut prendre. Étant donné la complexité de la question de la défense contre les missiles et son incidence en matière de sécurité sur la communauté mondiale, nous appuyons tous les efforts

déployés en vue de parvenir à un accord entre les deux parties au Traité sur la défense antimissile balistique. Les dernières séries de consultations bilatérales entre les États-Unis et la Fédération de Russie ont suscité l'espoir de parvenir à un accord sur un nouveau cadre stratégique correspondant à l'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité.

Je dois toutefois, une fois de plus, exprimer notre préoccupation et notre déception face à la paralysie politique permanente de la Conférence du désarmement qui s'est tenue à Genève. Nous soulignons combien il est important d'approuver le programme de travail afin de reprendre les négociations de façon que cette instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement ne perde pas de sa pertinence. À cet égard, j'aimerais réitérer notre appel à engager des négociations de fond, notamment en ce qui concerne le Traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles. Pour ce qui est de l'élargissement de la Conférence, nous souhaitons toujours en devenir membre à part entière et invitons les membres de la Conférence à agir de manière constructive sur cette question.

En dépit d'une concentration accrue et justifiée sur les armes de destruction massive et leur non-prolifération, nous ne devrions pas perdre de vue la question des armes classiques. La République tchèque appuie la suppression des transferts illicites d'armes légères, conformément au Programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Bien que le document adopté ne réponde pas pleinement à nos attentes, il contient toute une série de mesures qui doivent être mises en oeuvre le plus rapidement possible, aux niveaux national, régional et international. La République tchèque est prête à coopérer et à contribuer au processus de suivi aux niveaux régional et international, en fournissant une assistance et en s'associant aux discussions qui portent sur les instruments additionnels. Il est évident que la volonté politique des États Membres, une approche directe et l'interprétation unifiée de toutes les dispositions, ainsi que leur mise en oeuvre cohérente, seront d'une importance capitale.

J'aimerais également exprimer l'appui de la République tchèque à la mise en oeuvre intégrale des dispositions de la Conférence d'Ottawa qu'elle a ratifiée en 1999, ainsi que de tous les documents finaux des réunions des États parties à la Convention. J'ai le

plaisir d'informer cette instance qu'en juin 2001, nous avons achevé la destruction de tous les stocks de mines couverts par la convention d'Ottawa.

La République tchèque fera de son mieux pour parvenir à un résultat positif lors de la deuxième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur certaines armes classiques qui devra se tenir en décembre prochain. En ce qui concerne l'ordre du jour proposé, nous appuierons toutes les propositions visant à renforcer l'application de la Convention sur certaines armes classiques. Nous sommes particulièrement disposés à appuyer les propositions visant à élargir le champ d'application de la Convention sur certaines armes classiques pour couvrir les conflits armés non internationaux et à entamer le processus d'examen de la manière dont la Conférence sur certaines armes classiques devrait étudier la question des débris de guerre.

La Commission a une occasion unique de traiter, de façon multilatérale, de questions spécifiques dans le cadre de son ordre du jour. Nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder ces questions à partir de la perspective globale d'un monde qui change rapidement en raison de l'évolution politique, économique et technologique. Toutes les mesures crédibles et efficaces entreprises dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armes et de la non-prolifération doivent tenir compte de ces facteurs. Cette tâche nous attend. La République tchèque souhaite jouer son rôle dans l'édification d'un monde plus sûr.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter très sincèrement, au nom de ma délégation, de votre élection très méritée à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous avons toute confiance dans votre habileté à diriger les délibérations de la Commission, et vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Ma délégation apprécie aussi le rapport du Secrétaire général sur diverses questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, et nous rendons également hommage au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour ses remarques liminaires incitant à la réflexion, faites au début du débat général.

Le désarmement est essentiel pour promouvoir la paix et la stabilité, ainsi que pour donner aux peuples

du monde une certaine paix de l'esprit et le sens de la sécurité. Comme l'opinion publique est la force motrice qui influe sur la conduite des affaires publiques, le désarmement devrait théoriquement faire l'objet d'un débat et d'un dialogue, depuis les cercles de propos creux jusqu'aux instances publiques, depuis les clubs informels jusqu'aux tables de négociation, depuis les milieux académiques jusqu'aux couloirs du pouvoir. Toutefois, il est très troublant de voir que le désarmement a disparu de notre conscience collective, cela depuis un certain temps, à nos risques et périls.

Les attaques terroristes du 11 septembre perpétrées contre les États-Unis ont été un rude réveil, qui ont mis à l'épreuve les nerfs de la nation américaine en lui rappelant les dangers auxquels il y a lieu de s'attendre. Il est temps pour la communauté internationale de sortir de sa torpeur, de réactiver et de renouveler le débat et le dialogue pour poursuivre le désarmement en tant que partie intégrante de nos efforts conscients pour assurer une paix et une sécurité durables.

Tragiquement, aucun progrès tangible dans le domaine du désarmement n'a été réalisé depuis un certain temps. Au niveau bilatéral, par exemple, certains des accords qui ont assuré une stabilité stratégique mondiale sont menacés d'abolition, et aucune nouvelle série de négociations ne semble se profiler à l'horizon. Même START II vacille, dû au manque de ratifications exigibles. Au niveau multilatéral, l'euphorie qui a fait suite à la conclusion positive de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires de l'an 2000 semble avoir quelque peu disparu. L'engagement sans équivoque des cinq États dotés d'armes nucléaires de s'atteler au désarmement nucléaire ne s'est pas encore concrétisée. Et, fait encore plus décourageant, la Conférence du désarmement, seule instance de négociation multilatérale en ce domaine, n'a même pas réussi au cours des dernières années à se mettre d'accord sur un programme de travail, encore moins d'avancer sur une voie menant à des négociations fructueuses.

La non-prolifération a pris maintenant le pas sur les questions de désarmement. Même dans ce domaine, les progrès ont été beaucoup trop lents. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, malgré le fait que 161 pays l'aient signé et que 82 pays l'aient ratifié, ne dispose toujours pas du nombre suffisant de ratifications, car 13 des 44 pays qui doivent le ratifier

avant qu'il n'entre en vigueur ne l'ont pas encore fait. Deux des cinq puissances nucléaires n'ont pas encore ratifié le Traité. L'entrée en vigueur du Traité semble encore bien lointaine.

Ma délégation pense que si la non-prolifération des armes de destruction massive est importante à court terme pour empêcher qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains, nous devons tendre vers leur élimination en tant qu'objectif final. Ces armes ont mené à la guerre froide. Elles risquent de nous donner une guerre chaude et une paix froide, mais une paix durable et calme ne sera pas possible tant qu'elles n'auront pas été totalement éliminées.

Nous prions donc instamment les États dotés d'armes nucléaires de mettre en oeuvre les 13 mesures qui ont fait l'objet d'un accord lors de la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000 et de concrétiser leurs engagements en éliminant leurs arsenaux nucléaires conformément à l'article VI du TNP. Nous demandons aussi à tous les États dont les ratifications sont nécessaires pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur de bien vouloir le ratifier sans retard. Le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques doivent être poursuivis avec tout autant de vigueur.

La Conférence du désarmement doit être relancée et se voir confier la tâche importante qui consiste, entre autres, à négocier une convention internationale concernant le non-recours et la non-menace de recours aux armes nucléaires ainsi que le traité interdisant la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et à d'autres engins nucléaires explosifs.

Ma délégation pense que l'espace extra-atmosphérique doit rester exempt d'armes. Des coupes bilatérales plus profondes dans les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, seront nécessaires pour assurer des négociations reposant sur une large assise et visant à les éliminer. Nous demandons donc aux États dotés d'armes nucléaires et disposant du plus grand nombre d'armes de s'engager dans des négociations bilatérales afin de réduire encore notablement leurs arsenaux, et nous les encourageons à engager des négociations plurilatérales entre eux.

Les armes de petit calibre ainsi que les armes légères sont devenus les principaux instruments de meurtre, surtout d'innocents, entre les mains d'acteurs

non étatiques. Le Népal aurait souhaité que l'interdiction de la vente d'armes aux acteurs non étatiques et les limites imposées à l'autorisation de posséder des armes par les civils soient incluses dans le Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue au début de cette année. Pourtant, nous nous consolons de voir que la Conférence s'est mise d'accord pour adopter des mesures visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite de ces catégories d'armes, et nous espérons que le contrôle des armes légères est en cours de réalisation.

Avant de conclure, je voudrais brièvement parler de la réinstallation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement dans la région de l'Asie et Pacifique à Katmandou, où il doit se trouver, suite à la résolution 42/39 D. J'apprécie tout ce qu'ont fait nos amis qui nous ont constamment appuyé et encouragé dans le passé en ce sens. J'ai le plaisir de pouvoir vous dire maintenant qu'à la suite de la résolution 55/34 H, le Gouvernement royal népalais a décidé, le 2 juillet 2001, d'assumer les coûts opérationnels annuels du Centre régional lorsqu'il s'installerait au Népal. Un bâtiment de bureaux approprié a déjà été trouvé à Katmandou. Nous avons aussi informé le Secrétariat de l'ONU que, comme il l'avait conseillé, le Népal est maintenant prêt à signer un nouvel accord de pays hôte et à procéder à un échange de lettres.

Ceci étant, ma délégation soumettra à la Première Commission un projet de résolution priant le Secrétaire général de s'assurer que le Centre de Katmandou sera pleinement opérationnel dans les deux mois qui viennent. Je pense que, comme par le passé, nous pourrons compter sur la coopération pleine et entière de toutes les délégations pour que cette résolution soit adoptée.

Mme Bohlen (États-Unis) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je vous adresse mes félicitations pour accéder à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincue, et mes collègues partagent mon avis, que votre compétence, votre expérience et vos connaissances, ainsi que celles du Bureau, permettront aux délibérations de la Première Commission de parvenir à une conclusion heureuse. Je souhaiterais également exprimer ma satisfaction de la minute de silence qui a été observée par la Commission lors de sa deuxième réunion, le 4 octobre 2001.

Nous nous réunissons pendant une période solennelle pour l'humanité. Il y a à peine quatre semaines, une attaque effroyable a été perpétrée contre cette ville et la communauté internationale. Outre plusieurs milliers d'Américains, des centaines de personnes venues de 80 nations différentes ont péri aux mains d'un groupe organisé de terroristes, lequel a montré un mépris total pour la vie des innocents qui ont souffert et péri. Le monde a été choqué et horrifié par ces événements effroyables et criminels. La perversion de ces actes, les pertes tragiques en vies humaines et les effroyables destructions feront de cette journée, à jamais, l'une des plus sombres dans l'histoire de l'humanité. Nous sommes profondément reconnaissants pour tous les messages de sympathie que nous avons reçus du monde entier et pour la solidarité manifestée par la communauté internationale. Celle-ci s'est lancée dans une longue lutte, qui ne fait d'ailleurs que commencer, afin que les auteurs de ces actes en répondent et pour lutter contre le terrorisme où qu'il se manifeste, cela avec toutes les armes dont nous disposons.

Les événements du 11 septembre, et les préoccupations permanentes que nous partageons tous, soulignent la nécessité de réexaminer les convictions et approches traditionnelles de la communauté internationale en matière de sécurité. Nous nous devons de les renforcer lorsque cela convient, mais nous devons également envisager des manières nouvelles de réduire la menace du terrorisme pour l'humanité.

Les gouvernements responsables doivent assurer la sécurité de leurs citoyens et de la société civile dans son ensemble. Nous ne pouvons nous tenir à l'écart pendant que nos citoyens se font massacrer, pas plus que nous ne pouvons tolérer une agression internationale ou d'autres attaques contre les intérêts et valeurs fondamentales. Les criminels et terroristes qui disposent des moyens de menacer notre société, et n'ont pas hésité à y recourir, sont un danger pour nous tous et menacent notre objectif de réaliser un désarmement général et complet. Les gouvernements du monde entier doivent coopérer et consacrer l'énergie et les ressources appropriées pour les trouver, les traduire en justice et éradiquer les réseaux organisés qui leur permettent de fonctionner.

Nous constatons avec beaucoup d'inquiétude que ces terroristes et criminels tentent probablement toujours d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction massive. Ceci donne à la communauté internationale des motifs importants et persuasifs de redoubler d'efforts en matière de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous devons aussi renforcer d'autres mécanismes pour garantir que les matières toxiques et dangereuses demeurent sous contrôle approprié et sont utilisées uniquement à des fins légales et constructives. Le Gouvernement des États-Unis examine activement ces questions et nous serions heureux d'entendre les idées et points de vue d'autres pays sur la meilleure manière de parvenir à ces objectifs. Nous espérons mobiliser l'assistance de tous les Membres des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et contre les menaces posées par la prolifération des armes de destruction massive.

Les délégations à la Première Commission sont venues ici pour examiner les questions de désarmement, de contrôle des armements, et de paix et de sécurité internationales. Nous examinerons des résolutions qui se concentrent sur les moyens de réduire les dommages potentiels pour l'humanité que présentent les instruments de guerre, qu'il s'agisse des armes légères ou des armes de destruction massive. Nous ne serons peut-être pas toujours d'accord sur la meilleure manière de réduire ces dangers mais nous pouvons procéder à un échange de vues, discuter d'autres approches possibles et essayer de nous persuader les uns les autres.

Permettez-moi de commencer par réaffirmer le ferme appui des États-Unis au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En tant qu'État doté de l'arme nucléaire, les États-Unis comprennent qu'ils ont une responsabilité particulière, en vertu de l'article VI, de prendre des mesures ayant trait au désarmement nucléaire. Le Président Bush a dit clairement que les États-Unis réduiront leurs forces nucléaires au plus faible niveau possible qui soit compatible avec la sécurité des États-Unis et de leurs alliés.

Les parties au TNP et les États Membres des Nations Unies, notamment les États-Unis, n'ont cessé d'appeler au commencement immédiat de négociations sur le traité d'interdiction des matières fissiles afin de mettre un terme à la production des matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous sommes extrêmement déçus que l'impasse continue sur la Conférence du

désarmement empêche le début de ces négociations. Nous exhortons tous les membres de la Conférence à entamer des négociations immédiates sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Les États-Unis ont une conscience aiguë des dangers auxquels ils se heurtent compte tenu de l'environnement mondial actuel. Au début de cette année, mon gouvernement a entamé un examen politico-stratégique qui commence à porter ses fruits. À titre d'exemple, les membres sont conscients du fait que le Gouvernement américain et le Gouvernement de la Fédération de Russie mènent des discussions intensives sur un nouveau cadre stratégique. Ce cadre reposera sur l'ouverture, la confiance mutuelle et les possibilités de coopération réelles. Il reflétera une rupture très nette par rapport à la guerre froide. Il comportera des réductions substantielles des forces nucléaires offensives, une coopération en matière de défense basée sur les missiles, le renforcement des efforts contre la prolifération et des mesures pour promouvoir la confiance et la transparence.

Dans ce contexte, je dois réaffirmer que les États-Unis sont fermement opposés à ce que les Nations Unies s'ingèrent dans les problèmes relatifs au Traité sur la défense antimissile balistique (ABM), lequel demeure une question relevant des parties. Comme je viens de le faire observer, des discussions entre la Fédération de Russie et mon pays sur un nouveau cadre stratégique, notamment une approche révisée du Traité ABM, se sont intensifiées ces derniers mois et se poursuivront. Dans ces conditions, il nous apparaît encore plus inapproprié que le Traité ABM soit abordé ici dans cette instance. Si une résolution sur le Traité ABM est à nouveau présentée cette année, les États-Unis s'y opposeront à nouveau. Nous exhortons nos amis et alliés à faire de même. Le monde d'aujourd'hui présente des menaces nouvelles, mais aussi des possibilités nouvelles. Nous devons être prêts à réagir à ces changements.

Permettez-moi d'insister, toutefois, sur le fait que les États-Unis sont engagés à oeuvrer de manière constructive avec tous les membres de la communauté internationale pour édifier un large appui à un ordre du jour efficace visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et à garantir une maîtrise sérieuse des armements. Il n'y a pas que deux ou trois nations qui sont menacées dans le monde d'aujourd'hui. La planète entière doit relever des défis en matière de sécurité. Nous sommes prêts à oeuvrer

ensemble à la recherche d'un terrain commun, mais nous ne voulons pas nous engager dans des activités qui saperaient les efforts véritables menés pour lutter contre la dissémination des armes de destruction massive et faire face à des menaces réelles en matière de sécurité.

Aussi effroyables soient-ils, les actes du 11 septembre n'épuisent pas la série des armes mortelles à la disposition d'un terroriste déterminé et sans merci. On a beaucoup écrit ces dernières semaines sur la menace de recourir aux armes biologiques et sur les dangers des agents toxiques et biologiques dispersés dans des zones très peuplées. Si la facilité de recourir à ces armes est souvent surestimée dans la presse, la possibilité que des armes biologiques soient utilisées à grande échelle ne doit plus, après le 11 septembre, paraître si lointaine.

Cette possibilité doit nous faire redoubler d'efforts pour lutter contre la menace des armes biologiques et, par armes, j'entends des agents biologiques utilisés à des fins mortelles. Une première étape pourrait consister à renforcer les normes contre l'utilisation des armes biologiques pour dire clairement que cette forme de terrorisme, tout comme les autres, est inacceptable. Nous estimons que la communauté internationale qui a, par les résolutions du Conseil de sécurité 1368 (2001) et 1373 (2001), clairement exprimé sa volonté de lutter contre le terrorisme par tous les moyens mis à sa disposition, doit déclarer d'une manière tout aussi claire que tout recours aux armes biologiques, que ce soit par un État, une organisation ou un individu, serait un crime contre l'humanité auquel la communauté internationale répondra. Nous devons aussi faire savoir clairement que le transfert d'armes biologiques ou à toxines à ceux qui les utiliseraient est tout autant inacceptable.

Au cours des six dernières années, les États-Unis et de nombreux autres pays ont cherché à négocier à Genève un protocole qui renforcerait la Convention sur les armes biologiques (CAB) – c'est-à-dire qui donnerait force à ses interdictions de posséder, mettre au point, stocker et acquérir ces armes. En juillet dernier, les États-Unis ont dit clairement qu'ils n'appuieraient pas le protocole proposé parce que les mesures proposées pour faire respecter l'interdiction de posséder et mettre au point ces armes n'étaient ni efficaces ni équitables – et, étant donné les propriétés inhérentes aux produits biologiques, il semblait

presque certain, à notre avis, qu'elles ne pourraient jamais être fabriquées ainsi. C'est encore notre avis.

Mais, en outre, les événements du 11 septembre ont renforcé notre opinion que l'accent doit être mis sur l'utilisation. La communauté internationale doit, ici et maintenant, déclarer qu'elle a cet usage en horreur; nous devons tous renforcer nos lois nationales qui en pénalisent l'utilisation et le transfert; et nous devons tous marquer notre accord sur le fait que l'utilisation et le transfert sont des crimes auxquels nos nombreux traités mutuels d'extradition s'appliqueraient. Nous devons nous donner les moyens de poser des questions et de lancer des avertissements en cas d'utilisation supposée.

Et nous devons être capables de distinguer l'apparition d'une maladie causée par des armes biologiques de celle qui survient par des voies naturelles. Et dans le cas impensable où un accident majeur dû à l'emploi d'une arme biologique se produirait quelque part, nous devons autant que possible mettre en commun nos connaissances et notre expertise pour en minimiser les effets. C'est pourquoi les États-Unis travaillent en liaison étroite avec de nombreuses nations pour améliorer notre préparation commune afin d'atténuer les attaques à l'arme biologique et d'y répondre. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons l'intention d'élargir cette coopération, surtout dans le domaine de la gestion des conséquences médicales.

Les États-Unis sont aussi pleinement engagés dans les activités internationales visant à parer l'utilisation des armes chimiques. Nos objectifs demeurent la destruction dans le monde entier des stocks existants d'armes chimiques et le respect total de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de ces armes de destruction massive. Nous aidons d'autre part la Fédération de Russie dans son programme de destruction de son stock. Nous notons que ce ne sont pas uniquement les activités liées aux armes chimiques qui sont préoccupantes. Au Japon, des terroristes ont fabriqué et utilisé du gaz neurotoxique. Il est essentiel que les États parties à la Convention d'interdiction des armes chimiques adoptent des lois nationales et d'autres règlements qui aideront à tenir les matériaux servant à fabriquer des armes chimiques éloignés des mains non autorisées et garantissent des poursuites judiciaires efficaces contre ceux qui fabriquent ou utilisent des armes chimiques.

Chacun de nous doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour contrôler l'exportation, au départ de nos pays, de matières et de technologies liées aux armes de destruction massive. Cet effort demeure essentiel si nous voulons empêcher la propagation de ces armes au bénéfice non seulement de gouvernements qui utiliseraient ces armes contre d'autres, mais aussi de terroristes. Des améliorations en matière de surveillance et de contrôle aux frontières contribueront également à cet effort.

Les conclusions de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 comprenaient plusieurs mesures liées à la réduction du risque potentiel de terrorisme impliquant des matières nucléaires. Parmi ces mesures figurent le renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la révision de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, l'amélioration des normes nationales de sécurité et de protection physique des matières nucléaires, l'établissement d'un contrôle réglementaire renforcé sur les sources radioactives et le renforcement de la coopération internationale contre le trafic illicite de matières nucléaires. Ces mesures traiteront non seulement des préoccupations liées à la crainte de voir des armes nucléaires aux mains de terroristes, mais également des menaces à la santé et à la vie posées par la dispersion aveugle des matières radioactives. L'amélioration de la sécurité des installations civiles nucléaires contre le sabotage est aussi une mesure importante à prendre.

Les États-Unis prennent au sérieux leurs obligations découlant des accords de limitation des

armements auxquels nous sommes parties. Nous montrons la voie s'agissant d'aider les autres nations à lutter contre la prolifération de technologies mortelles. Nous sommes également prêts à engager des négociations qui se traduiront par une paix et une sécurité accrues pour la communauté internationale. Nous sommes pleinement conscients, pour notre sécurité et celle du système international, des conséquences découlant de la nature changeante des menaces qui pèsent sur le monde d'aujourd'hui. La délégation des États-Unis examinera minutieusement les résolutions qui seront mises sur la table au cours des prochains jours, en prenant en compte la nécessité de garantir notre propre sécurité alors que nous poursuivons des objectifs de limitation des armements et de désarmement qui peuvent renforcer la sécurité de tous. Et toutes les nations devraient élaborer leurs propositions en ayant à l'esprit la vraie menace pour notre sécurité, démontrée de façon si horrible par les événements du 11 septembre.

Le monde a changé, mais de nombreuses questions fondamentales continuent de réclamer notre attention et nos efforts. Les membres de cet organe ont la responsabilité de relever les défis posés à la sécurité internationale, tant existants que nouveaux, et ma délégation est prête à travailler avec vous et avec nos homologues.

La séance est levée à 18 heures.